

**Bilan 2020**

**Conseil**

**d'Architecture**

**d'Urbanisme**

**et de l'Environnement**

**du Bas-Rhin**

**ca  
ue**

BAS-RHIN

# Sommaire

Rapport moral du Président	5
L'activité 2020 en chiffres	7
<b>LE CAUE</b>	<b>13</b>
Le Conseil d'Administration	15
L'équipe	16
La vie de l'équipe	17
Projet de fusion	19
Les réseaux	21
Adhérer au CAUE	24
Bilan financier	25
<b>NOS PUBLICS</b>	<b>33</b>
Collectivités & professionnels	33
Particuliers	51
Jeunes & enseignants	55
<b>COMMUNICATION</b>	<b>63</b>
Évènements & expositions	63
Agenda	65
Centre de documentation	69
Site internet	70
Outil de gestion CAUE'PILOTE	71
<b>NOUVELLES PERSPECTIVES</b>	<b>73</b>
Projet de réaménagement des locaux	73
Programme d'actions 2021-2023	75

# Rapport moral du Président

L'année 2020 a été inédite et imprévisible à plusieurs égards : crise sanitaire, nouveaux usages, nouvelles contraintes, apprendre à profiter de son logement du matin au soir, apprendre à se couper provisoirement des autres et de la collectivité.

Chacun a pu, dans cette vie entre parenthèses, en éprouver les limites.

Cette crise nous enseigne que le vivre ICI ENSEMBLE est une valeur commune.

La distance entre les villes, les services, les commerces nous est apparue alors qu'on ne la voyait plus. L'absence de nature s'est fait ressentir, nos paysages nous ont manqué. L'attention s'est portée sur nos villes, nos commerces, nos services, nos espaces publics, la lumière, les espaces extérieurs, nos aînés, les personnes vulnérables. La solidarité a rejailli comme une valeur indispensable à la Cité. Les villes invisibles ont refait surface.

Au cours de l'année 2020, l'activité n'a jamais cessé au CAUE. L'accueil du public et le travail sur le terrain se sont adaptés à de nouveaux usages, il a fallu être innovant, inventif, s'adapter.

Quelle est l'utilité du CAUE dans le contexte immédiat du covid et de l'après covid ? Comment réparer nos espaces, retisser du lien dans nos villes, comment aménager durablement l'Alsace ? Comment ré-investir nos patrimoines, expérimenter, innover, trouver de nouveaux modèles économiques pour imaginer les petites villes de demain ?

Ces questions sont intervenues en pleine élection municipale, en fin et début de mandat pour certains, en pleine construction de la Collectivité Européenne d'Alsace.

En tant que premier acteur des solidarités sociales et territoriales, le Département souhaite, par sa politique de l'habitat, assurer

les conditions d'un vivre-ensemble harmonieux et assurer un réel équilibre entre les agglomérations, les secteurs périurbains et les territoires ruraux.

Pour mettre l'humain et la solidarité au cœur de l'aménagement, quatre axes ont été retenus :

- assurer un logement pour tous en accompagnant les nouveaux modes d'habiter,
- encourager un habitat de meilleure qualité, et plus performant énergétiquement,
- construire la Maison alsacienne du XXIème siècle,
- soutenir l'attractivité des centres-villes, pour dynamiser les territoires et encourager l'innovation.

Le climat change. L'activité humaine et les cycles climatiques font de la transition énergétique l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle.

Comme partout dans le monde, les conséquences du réchauffement climatique vont modifier en profondeur le paysage de l'Alsace et du Bas-Rhin.

Notre stratégie environnementale s'organise selon 4 axes principaux :

- concevoir les bâtiments du XXIème siècle, sobres et innovants
- agir auprès des Bas-Rhinois pour accompagner durablement la transition énergétique
- faire de l'Alsace une terre d'innovation de la transition énergétique et écologique
- mettre notre expertise et notre ingénierie au service des territoires pour les accompagner dans leur transition énergétique.

Le CAUE est engagé depuis de nombreuses années sur ces sujets. Sa proximité avec le territoire, son expérience de plus de 40 ans lui permettent de mobiliser cette mémoire au service de projets adaptés et en partenariat avec le réseau d'ingénierie territoriale.

Parmi les axes stratégiques forts du CAUE, la fusion du CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin s'est concrétisée le 23 décembre 2020 par l'inscription de l'association CAUE ALSACE au registre du tribunal d'instance.

Ce projet nécessite de revisiter les pratiques, le périmètre territorial, le service rendu au public, le re-déploiement de l'ensemble des missions régaliennes sur l'Alsace. Les équipes se sont fortement impliquées sur ces sujets et sont mobilisées au quotidien pour répondre au mieux à de nouvelles attentes.

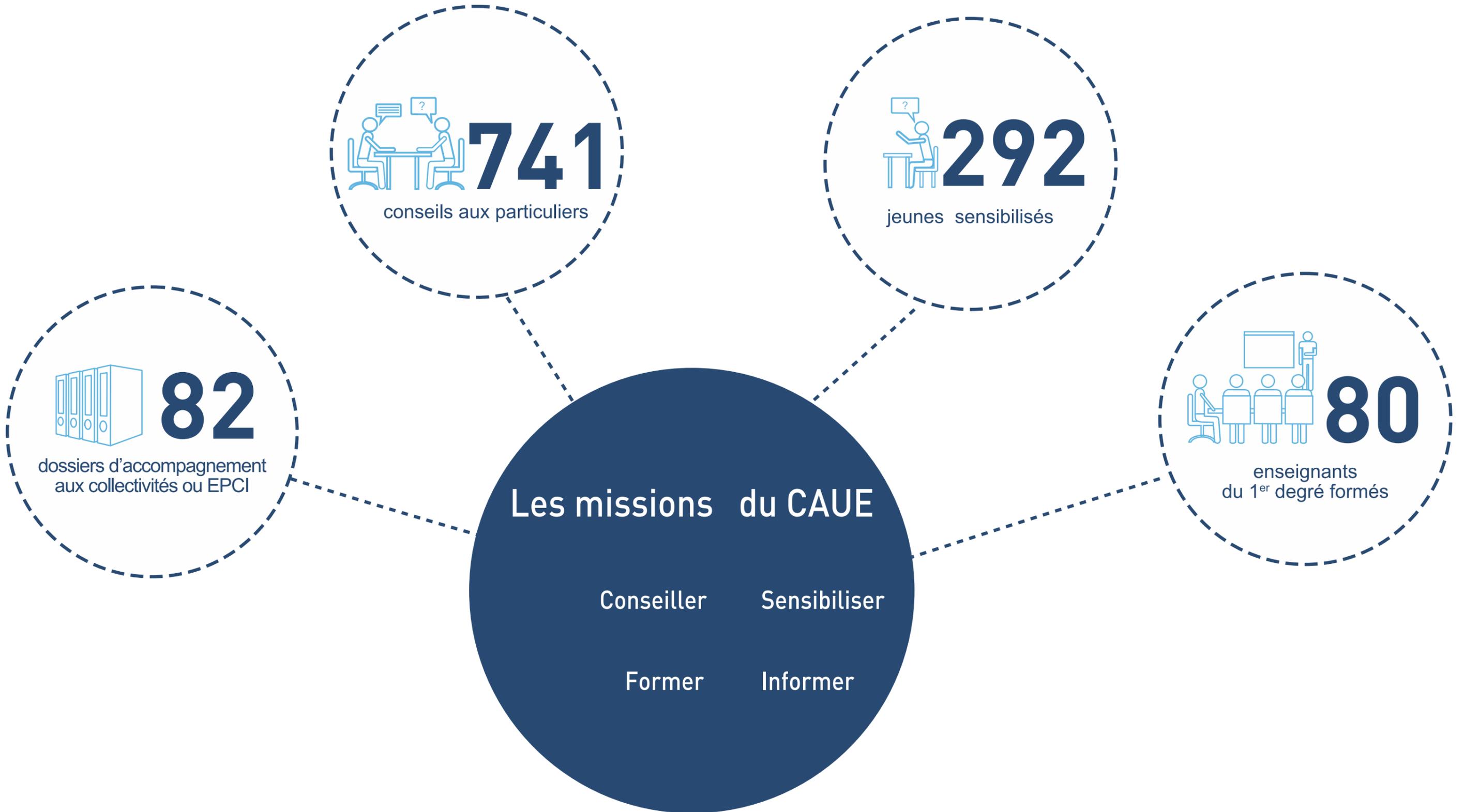
Ce bilan d'activité témoigne d'un accompagnement des publics sur mesure, adapté à chaque territoire avec les moyens disponibles.

Ce service public à la portée de tous est riche de compétences, d'implication, d'engagement au quotidien pour répondre aux grands enjeux de demain et accompagner les changements.

**Etienne Wolf,**

**Président du CAUE du Bas-Rhin**

# L'activité 2020 en chiffres



# Les collectivités



**82**  
dossiers traités

↗ 65 en 2019

**61**

conventions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

**47**

accompagnements en cours en 2021

**22**

initiés avant 2020 (en cours après 2020)

**25** initiés en 2020

**14**

terminés en 2020

**3**

appuis et conseils au service urbanisme ou patrimoine d'une commune (sous convention)

**18**

conseils-commune non conventionnés (gratuits)

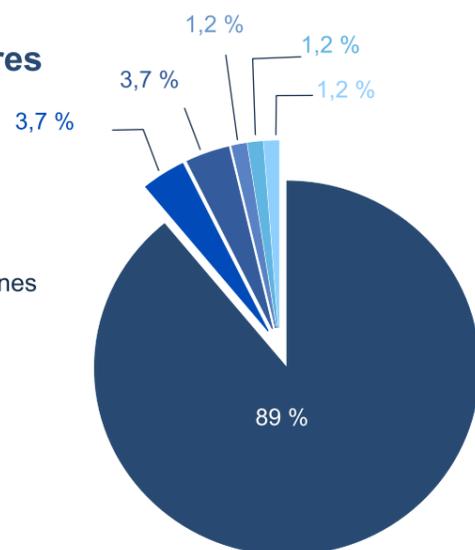


**8**  
chargés de mission  
(dont 3 sont à temps partiel)

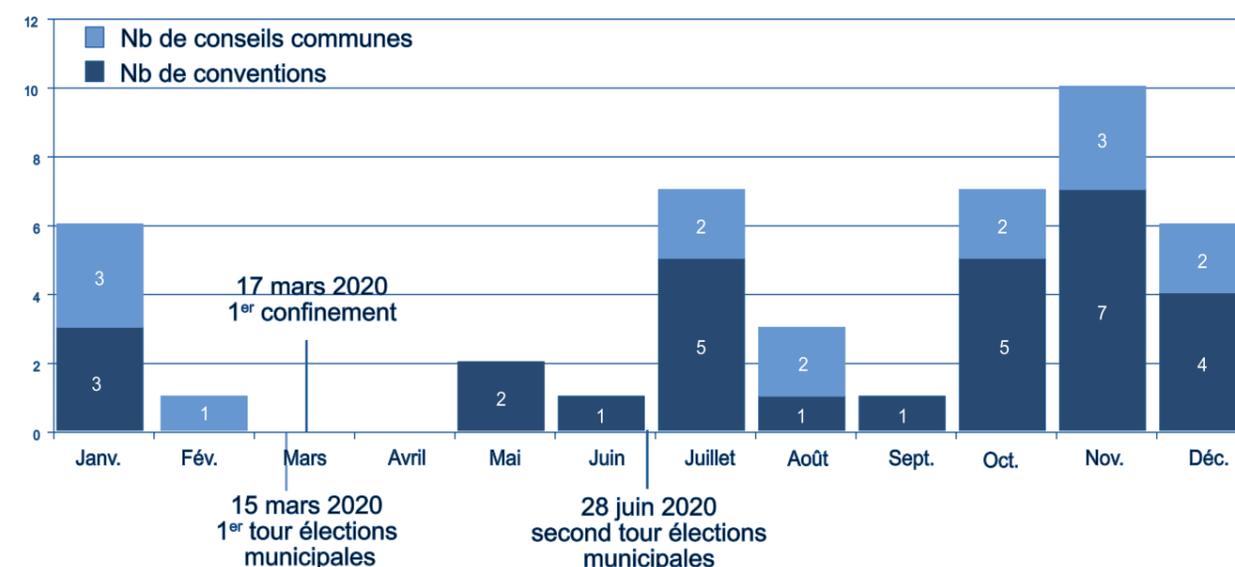
## Type de bénéficiaires

(sur 82 bénéficiaires)

- Communes
- Syndicat intercommunal
- Communauté de communes
- Conseil départemental
- Fondation
- Association

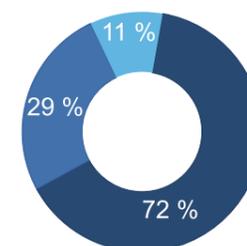


## Evolution de la demande sur l'année \*



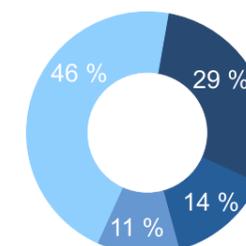
\* Parmi les 45 nouvelles demandes de conseil aux collectivités en 2020, 34 ont été formulées aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, c'est-à-dire à l'issue des élections municipales.

## Les domaines concernés



- Architecture/Construction
- Urbanisme/Aménagement
- Environnement/Paysage

## Thèmes prédominants des études



- Equipement scolaire et/ou périscolaire
- Salle plurifonctionnelle
- Environnement/Paysage
- Autres

N.B : Un dossier peut être concerné par plusieurs domaines.

# Les particuliers



# 741

conseils dispensés

→ 791 en 2019

## 259

conseils réalisés dans le cadre du dispositif départemental de Sauvegarde et Valorisation de l'Habitat Patrimonial (SVHP) construit avant 1948.

## 482

conseils réalisés pour tout type de projets

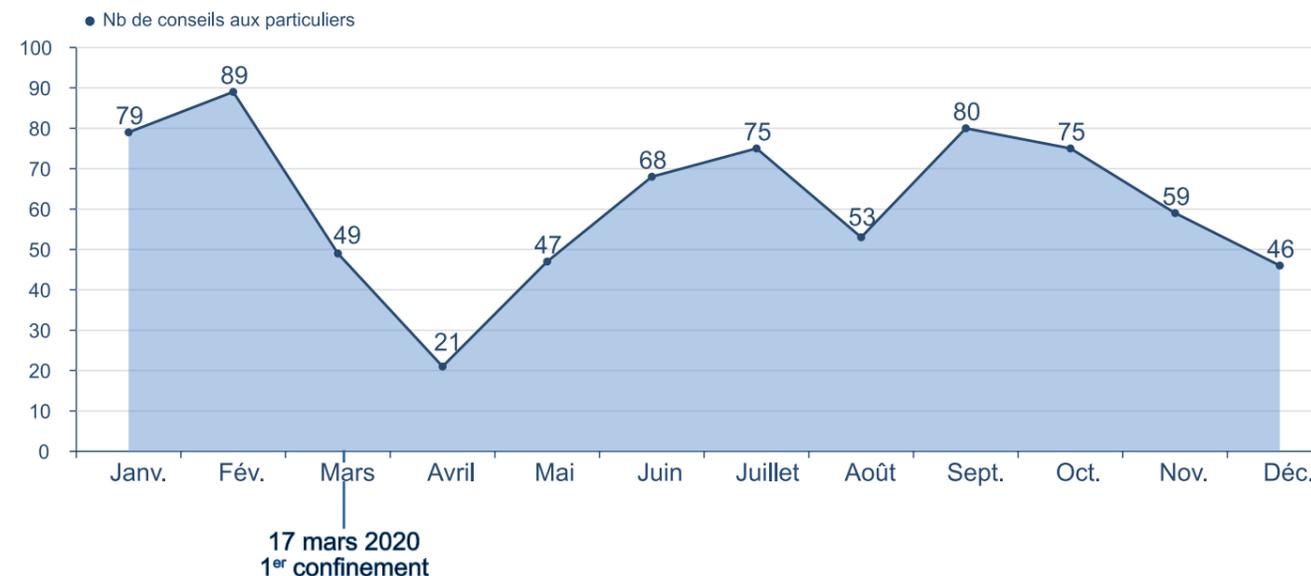
**1**  
Architecte-conseiller chargé de mission SVHP

- 211** dossiers en attente
- 18** projets validés avant travaux
- 18** dossiers complets
- 12** validations du Département

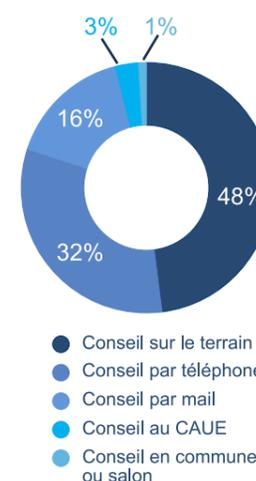
**6**  
chargés de mission

**4**  
Architectes-conseillers intervenants extérieurs

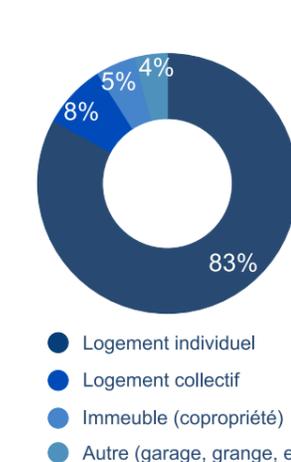
## Evolution de la demande sur l'année



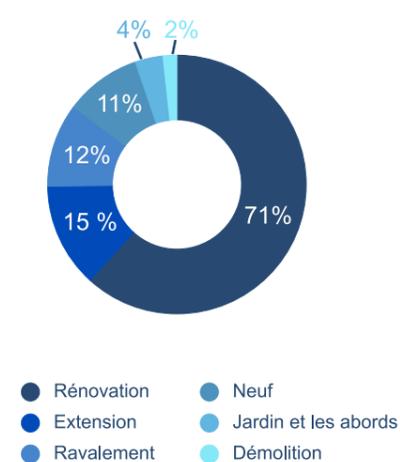
### Type de conseil



### Type de projet



### Type de travaux



L'accompagnement architectural des particuliers pour leurs projets de réhabilitation ou extension d'un logement individuel demeure en tête des sollicitations en 2020, une tendance qui ne se dément pas malgré la crise sanitaire, au contraire.

N.B : Un conseil peut être concerné par plusieurs types de travaux.

# Le CAUE

## Les missions

### 01 Conseiller

« ... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »

**Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4**

### 02 Sensibiliser

« ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre... »

**Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3**

### 03 Former

« ... le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

**Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2**

### 04 Informer

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »

**Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Les CAUE ont été créés à l'initiative des départements. Le Conseil Général du Bas-Rhin a acté la création du CAUE du Bas-Rhin en 1979. Il est aujourd'hui présidé par Etienne Wolf, conseiller départemental.

Le CAUE assure sur tout le territoire bas-rhinois, à la fois une offre technique, pédagogique et culturelle, dans la conduite de ses missions assignées par la loi : conseiller, former, informer et sensibiliser tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie.

Association de droit privé, indépendante de toute administration, le CAUE est chargé d'une mission de service public au profit de tous. Ses missions fondamentales ont été élargies dans le cadre de la loi SRU de 2000, puis dans le cadre de la loi sur la transition énergétique de 2015 qui inscrit le CAUE dans le Code de l'environnement et dans celui de l'énergie.

Le CAUE du Bas-Rhin est financé par une partie de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA), prélevée sur les Permis de Construire, témoignant du lien direct au citoyen. Le Conseil départemental fixe, par délibération, le taux de répartition de la part départementale entre CAUE et Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le CAUE est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui précise, en son article 1er, que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

# Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'association. Il définit les orientations et les objectifs et prépare le budget dans le cadre de ses missions statutaires. Il est présidé par Etienne Wolf, conseiller départemental, et rassemble des représentants des collectivités, de l'Etat, des personnes qualifiées, des professionnels et d'un représentant du personnel.

## Il comprend 21 membres :

- 3 représentants de l'Etat
- 6 membres du Conseil départemental
- 6 représentants des personnes qualifiées ou compétentes (représentant des professionnels, du milieu associatif, etc.)
- 5 personnes élues par l'Assemblée Générale
- 1 représentant du personnel

Le Conseil d'Administration propose des résolutions aux adhérents lors de l'Assemblée Générale.

## Les membres du Conseil d'Administration

### Représentants de l'État :

**M. Malory Chery**, architecte des Bâtiments de France – UDAP 67

**M. Georges Soccoja**, de la direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin  
**Poste vacant**

### Représentants des collectivités locales :

**M. Mathieu Cahn**, conseiller départemental

**M. Thierry Carbiener**, conseiller départemental

**M. Marc Sene**, conseiller départemental

**M. Etienne Wolf**, vice-président du Conseil départemental

**Mme Nicole Thomas**, conseillère départementale

**Mme Christiane Wolfhugel**, conseillère départementale

### Représentants désignés par le Préfet :

#### Au titre des professionnels concernés

**M. Bertrand Fritsch**, architecte, représentant

Ordre des architectes d'Alsace

**M. Sébastien Denechaud**, urbaniste, représentant l'association des urbanistes d'Alsace

**M. Maurice Lickel**, représentant la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

**M. Jean-Luc Wiedemann**, représentant la Chambre des Métiers d'Alsace

#### Au titre des associations locales agréées

**M. Daniel Kœgler**, représentant d'Alsace nature du Bas-Rhin

**M. Benard Duhem**, président de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

#### Représentants issus de l'Assemblée Générale du CAUE :

**M. Philippe Klein**, représentant l'Union des

Architectes d'Alsace

**M. Stephan Georgenthurm**, président de l'UNAM

**M. Jean-François Briand**, directeur de

l'E.N.S.A.S

**Mme Anne Pons**, directrice de l'A.D.E.U.S

**M. Bruno Beni**, représentant la F.P.I Grand Est

**M. Alain Jund**, adjoint au maire à la ville de

Strasbourg, chargé de l'urbanisme

#### Représentant du personnel CAUE :

**M. Sébastien Koch** : architecte, chargé de

missions

#### Membres du bureau du CAUE :

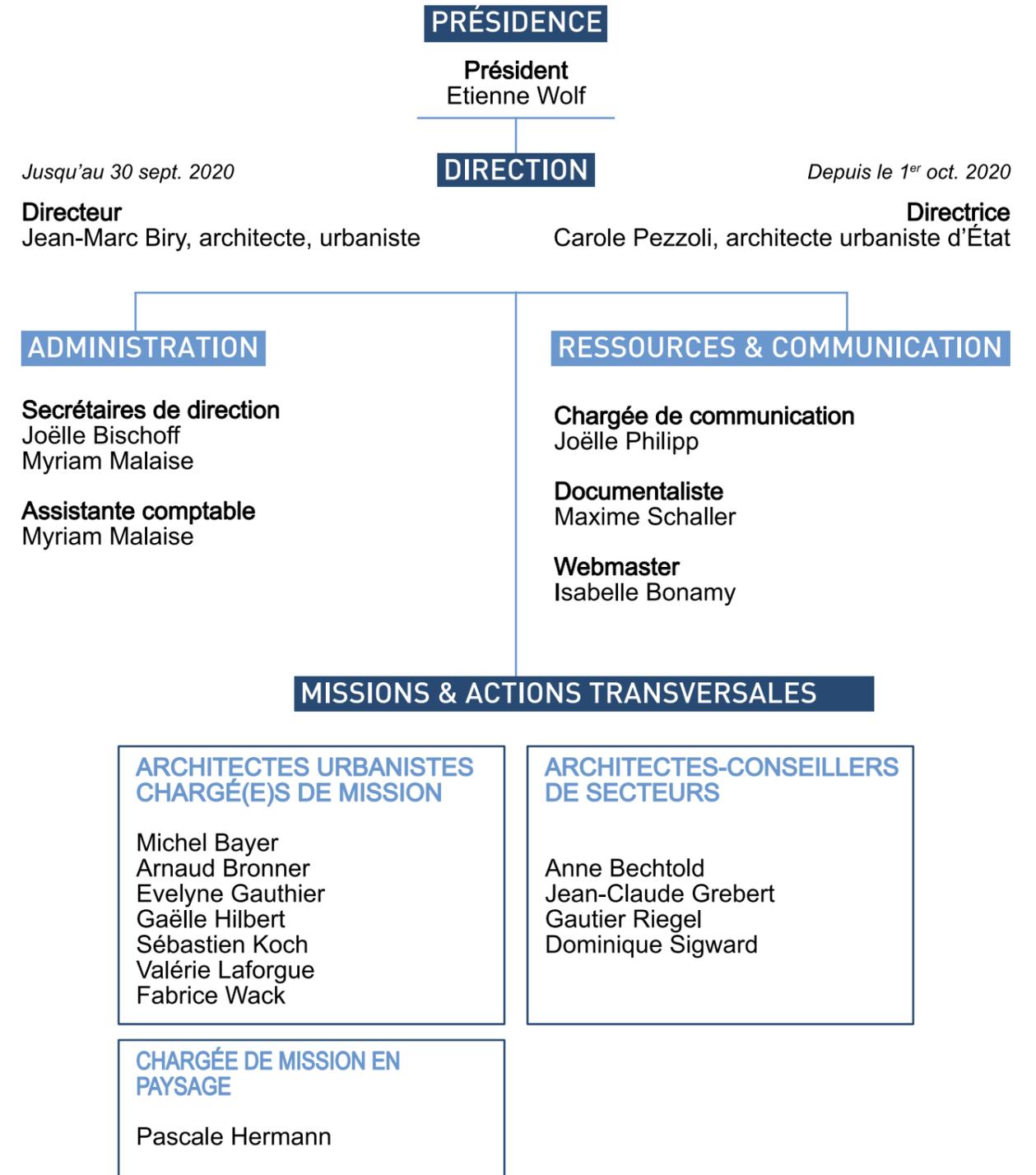
**M. Etienne Wolf**

**M. Bertrand Fritsch**

**M. Philippe Klein**

**M. Sébastien Denechaud**

# L'équipe



# La vie d'équipe

## Changement de direction



Carole Pezzoli, architecte urbaniste

Après quatorze années d'intervention active dans les milieux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin, Jean-Marc Biry a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2020.

Afin de préparer au mieux la passation de ses fonctions de directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin, Carole Pezzoli a été recrutée au 1er octobre 2020 en tant que directrice de l'association.

Après une expérience professionnelle en tant qu'architecte libérale de 2002 à 2009, elle a souhaité ouvrir son champ d'intervention en passant le concours d'architecte et urbaniste

de l'État de la fonction publique d'État. Elle a ensuite assuré le poste d'architecte des Bâtiments de France dans le département du Haut-Rhin jusqu'en 2014.

En 2015 elle s'est engagée auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Alsace, devenue DRAC Grand Est comme conservatrice régionale des monuments historiques d'Alsace. Elle est intervenue dans le domaine du patrimoine jusque fin septembre 2020.

Aujourd'hui elle a pris la direction du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin pour s'investir dans le domaine de la médiation, du conseil, de la sensibilisation auprès de tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Convaincue que l'architecture est une expression de la culture, Carole Pezzoli rejoint l'équipe du CAUE du Bas-Rhin qui se mobilise sur la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, tous d'intérêt public.

## Une année particulière

L'année 2020 comme dans de nombreuses entreprises a bousculé les façons de travailler et de communiquer.

**L'année été marquée par :**

- un confinement stricte de 11/03/20 au 11/05/20 avec un travail à distance non anticipé
- une période de télétravail pendant la période estivale
- un retour sur site dès le 15/10/20
- un télétravail recommandé à l'échelle nationale depuis le 29 octobre 2020, assorti d'un couvre-feu dès 18h00.

**Le conseil aux particuliers pour leur projet de construction neuve, de réhabilitation ou de restructuration de l'ancien :**

Cette mission a été partiellement prise en charge à temps partiel 1j/semaine par 4 architectes-conseillers responsables de secteurs qui, dès la mise en oeuvre des mesures de confinement, n'étaient plus en capacité de rencontrer les impétrants chez eux, d'où leur mise au chômage immédiat au 16 mars avec basculement des demandes de conseils sur les architectes internes du CAUE mis en travail à distance.

**L'accompagnement des élus locaux et des intercommunalités dans l'ingénierie de leur projet d'équipement public ou d'aménagement urbain :**

Cet accompagnement se fait au travers d'études de faisabilité suivies de l'organisation d'une consultation en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre en charge de la conception et de la réalisation.

Les 8 chargé(e)s de mission (architectes-urbanistes et paysagiste) du CAUE ont poursuivi leur activité en travail à distance dans l'avancement de leurs dossiers engagés. Après un mois de confinement et de télétravail, les chargé(e)s de mission ont atteint la limite des contraintes liées à l'impossibilité pour eux d'assurer une présence physique auprès des élus locaux et de leur instances de décision (commission technique, conseil municipal) pour validation de l'étape d'avancement et achèvement des travaux.

Pour autant, ces missions impliquant aussi des recherches sur des thématiques transversales pouvant nourrir les projets d'équipement ou les politiques urbaines, d'habitat ou d'aménagement (éco-rénovation, urbanisme durable, écologie urbaine, habitat traditionnel et coeur de village, etc.), il a été proposé qu'e l'activité se poursuive en télétravail, à partir du 14 avril, dans une activité à temps partiel de 50%.

**La sensibilisation des jeunes en milieu scolaire et l'acculturation des élus locaux et du grand public à l'architecture :**

Une partie des tâches a été effectuée par du travail à distance et à temps partiel de 50% assumée par les chargé(e)s de mission, avec l'appui de la chargée de communication, du documentaliste et de la webmaster.

**Les tâches de fonctionnement et de gestion de la structure :**

Le siège du CAUE ayant été fermé dès le lundi 16 mars pour respecter les consignes et mesures contre la propagation du Covid 19, les 2 secrétaires ont été mises en télétravail pour observation des conséquences organisationnelles internes et externes. Après quinze jours, le constat d'un chômage technique s'est imposé au vu de l'absence de flux (téléphone, courrier...). Il a ainsi été décidé de la mise au chômage technique du pôle secrétariat à partir du lundi 6 avril.

Les conditions de travail des salariés ont été impactées au premier chef par la capacité de l'entreprise à assurer la continuité de son activité en période de crise. Une capacité d'adaptation qui varie fortement selon les secteurs et les métiers – plus ou moins

contraints par les mesures de confinement et de chômage partiel. Le CAUE peu coutumier du télétravail ou qui ne disposait pas de plan de continuité d'activité (PCA) prévoyant un scénario de confinement généralisé a cependant pu opérer une adaptation en raison d'une culture de l'innovation, des moyens de communication et de l'achat d'outil de travail (téléphone portable, disque de sauvegarde, mises à jour informatique).

Le PCA n'était pas prêt à l'emploi pour la configuration de cette crise, et il n'a pas été actualisé.

La mise en télétravail prolongé (jusqu'au 15/10/20 puis à partir du 01/11/20) reste néanmoins un défi, tant pour des raisons techniques que d'accompagnement humain.

On constate aussi la mise en place de dispositifs de communication renforcés au sein de chaque groupe pour gagner en agilité, mieux anticiper les risques et assurer un flux ascendant et descendant optimal d'informations.

La crise sanitaire semble avoir provoqué l'accélération de transitions déjà en cours tout en faisant émerger des approches nouvelles.

Le CAUE 67 devra investir dans du matériel, des moyens de communication et se former pour s'adapter davantage à un contexte hors-norme.

Cette crise a identifié des points à améliorer comme le travail en équipe à distance, le transfert de l'information, les sauvegardes, la protection des données, l'accueil du public, les moyens de communiquer sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, les réunions à plusieurs, la disposition des locaux, des espaces de travail et la veille sanitaire permanente des lieux de travail.

# Projet de fusion

## La fusion entre le CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont engagés dans une fusion par création d'une nouvelle entité, le CAUE Alsace. Pour ce faire, les deux présidents des CAUE concernés se sont associés aux compétences du cabinet Fidal pour mettre en œuvre cette fusion, tant sur le volet social, juridique, que de prévoyance santé.

Un état des lieux des deux structures a été réalisé par les deux directeurs en 2020 pour imaginer des hypothèses de fusion. Les équipes se sont mobilisées sur ce projet depuis octobre 2020. L'évolution de ce nouveau périmètre territorial, la mémoire de plus de 40 ans de pratiques et de connaissance fine du territoire, la qualité des paysages, de l'architecture et du cadre de vie en Alsace ont motivé les deux directeurs à s'engager vers une fusion création.

La création de l'association « conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Alsace » trouve également sa raison d'être dans la fusion des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La création par la loi du 2 août 2019 de la Collectivité européenne d'Alsace (ci-après « CeA »), au moyen de la fusion des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, lui confère l'entièreté des compétences d'un département et par conséquent induit des obligations pour les CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

En effet, il n'est pas prévu par l'ordonnance du 28 octobre 2020 n°2020-1304 que ces structures associatives créées à l'initiative des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin soient maintenues au nombre de deux à l'échelle de la CeA.

Par conséquent, il ne peut y avoir qu'un seul CAUE à l'échelle de l'Alsace ; les deux CAUE actuels ont dès lors décidé d'engager la création d'un CAUE d'Alsace. Le schéma juridique retenu pour y parvenir consiste en la création au plus tard à la date du 31 décembre 2020 d'une association dénommée « conseil d'architecture, d'urbanisme et de



l'environnement d'Alsace » au profit de laquelle les deux CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin transmettront l'universalité de leur patrimoine courant 2021 avec effet rétroactif comptable au 1er janvier 2021.

Le CAUE est un organisme de niveau départemental créé à l'initiative du Conseil Général dans le cadre de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Il est créé, dans chaque département, un organisme de "conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement", sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'État ; ces statuts définissent les conditions dans lesquelles sont appelés à y collaborer les représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées choisies notamment en raison de leurs activités au sein d'associations locales... »

Les CAUE ont un statut associatif (personne morale de droit privé) et exercent, en vertu de l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, une mission de service public mais sans qu'aucun texte ne leur confère pour l'exercice de cette mission des prérogatives de puissance publique.

La mission essentielle du conseil donné par les CAUE est d'ordre pédagogique. Il ne s'agit pas d'une instance administrative supplémentaire (5ème alinéa, Art.1 Objectifs généraux des CAUE, Instruction du 9 février 1978 JO du 18 février et rectificatif du 2 mars 1978).

Les statuts des CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin font référence aux **D é p a r t e m e n t s** (collectivités territoriales actuelles jusqu'au 31 décembre 2020) pour définir la composition de leurs membres et de leur Conseil d'Administration, leur mode de financement principal (la part départementale de la taxe d'aménagement) ainsi que leur territoire de compétence.

La création de la Collectivité Européenne d'Alsace, nouvelle collectivité départementale au 1er janvier 2021, se substituant aux actuelles collectivités départementales nécessite qu'un CAUE d'Alsace soit créé à l'échelle du nouveau territoire.

Pour rappel, les deux départements ne continueront à exister qu'en tant que circonscriptions administratives de l'Etat et non pas en tant que collectivité territoriale.

La réunion des deux entités distinctes juridiquement - CAUE du Bas-Rhin et CAUE du Haut-Rhin - en une seule entité conduira à regrouper leurs deux patrimoines ainsi que les diverses activités mises en œuvre par chacune d'elles. Le CAUE d'Alsace sera financé au moyen de la taxe départementale instituée sur l'ensemble du nouveau territoire (la loi de finances n° 2010-1658 de 2010).

L'établissement des statuts de l'association CAUE d'Alsace a été réalisé en respectant le cadre des statuts types fixé par le décret n°78-172 du 9 février 1978 modifié portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi que les dispositions impératives du droit local des associations.

L'Assemblée Générale constitutive du CAUE Alsace s'est réunie le 22 décembre 2020 à Strasbourg.

Etienne Wolf, président du CAUE Alsace a été nommé, ainsi que son vice-président Pierre Bihl. Le siège de l'association CAUE Alsace a été désigné à Strasbourg dans les locaux 5 rue Hannong.

Les deux sites ont vocation à perdurer. Les moyens financiers des deux associations ont été reconduits à l'identique pour 2021.

Des groupes de travail ont été mis en place tous les lundis matins pour proposer un projet stratégique 2021-2023.

L'ensemble des salariés participent à ces réflexions en identifiant les points forts des deux CAUE, du territoire et les marges d'évolution possibles en fonction du contexte financier et institutionnel.



# Les réseaux

## L'Union Régionale des CAUE du Grand Est

Le Conseil d'Administration de l'Union Régionale des CAUE du Grand Est s'est réuni le 18 février 2020 pour élire ses représentants en présence de l'ensemble des 7 présidents et 7 directeurs des CAUE du Grand Est.

Les CAUE adhérant à l'URCAUE sont les CAUE des Vosges, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Marne, de la Meuse, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Christian TARANTOLA (président du CAUE des Vosges) a été élu Président de l'URCAUE du Grand Est à l'unanimité.

Hélène Sigot-Lemoine et Bertrand Fritsch, ont été élus respectivement vice-présidente et vice-président de l'URCAUE du Grand Est.

Philippe Klein a été élu à l'unanimité trésorier de l'URCAUE du Grand Est et Mireille Regent a été élue à l'unanimité Secrétaire de l'URCAUE Grand Est.

Les 5 thématiques abordées dans les ateliers du CA ont été :

- démarches innovantes,
- observatoire de la production architecturale,
- besoins en formation des équipes,
- gestion administrative, adhésions, documentation, suivi des conseils aux particuliers,
- ruralité, agriculture, paysage et énergie.

Le CAUE du Bas-Rhin a adhéré à l'URCAUE en toute fin d'année 2020.

Lors d'une réunion entre les 7 directeurs des pistes de travail communes ont été avancées par le directeur du CAUE 54 :

- en lien avec les politiques de revitalisation, la qualité de l'habitat dans les secteurs patrimoniaux de centres anciens.
- la diffusion de la culture architecturale par l'organisation de palmarès, l'évolution du site « Itinéraires d'architecture en Lorraine », la mutualisation de nos bases de références, le soutien éventuel à des projets de publication.
- la poursuite de notre action pour les bâtiments agricoles et son élargissement à d'autres types de constructions dans une approche environnementale plus globale qui pourrait plus spécifiquement s'intéresser aux matériaux biosourcés.

En France on compte actuellement 11 URCAUE.

## La Fédération Nationale des CAUE

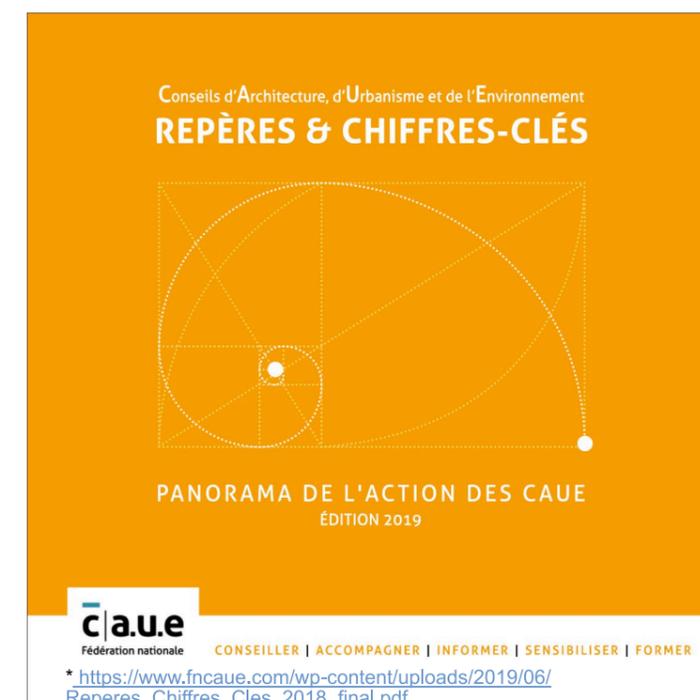
La FNCAUE est une association loi 1901 créée le 9 mai 1980 qui représente l'ensemble des CAUE auprès d'autres organismes et des ministères. Depuis septembre 2015, le président de la FNCAUE est Joël Baud-Grasset, président du CAUE de Haute-Savoie.

Pour le réseau des CAUE, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire et activités départementales. À l'externe, elle assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, congrès et colloques avec ses partenaires.

La FNCAUE porte la voix des 93 CAUE adhérents dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

La FNCAUE en chiffres\*, c'est :

- 93 CAUE au 1er janvier 2019
- 1 205 professionnels au service des territoires
- 67 168 conseils aux particuliers
- 10 705 conseils et accompagnements auprès des collectivités territoriales
- 62 805 élèves sensibilisés
- 6 650 participants à des formations
- 1 694 actions de sensibilisation auprès du grand public.



Enfin, certains salariés du CAUE du Bas-Rhin font partie de groupes de travail et de cellules d'expertise de la Fédération dans les domaines suivants : sensibilisation, urbanisme, centres-bourgs, juridique, énergie et métropole.

La directrice du CAUE du Bas-Rhin participe à la commission technique paritaire en tant que représentante de l'URCAUE Grand Est.

\*Les chiffres de 2020 étaient indisponibles au moment de l'écriture de ce bilan.

# Adhérer au CAUE

## Le Réseau d'ingénierie territoriale

Le Réseau d'ingénierie territoriale réunit plusieurs organismes d'ingénierie exerçant des missions diverses dans le Bas-Rhin et sur le territoire alsacien. Il appuie la réflexion, l'élaboration et la réalisation des projets des collectivités et porteurs privés qui œuvrent à favoriser l'attractivité des territoires.

Le développement d'un projet est, en effet, ponctué de questionnements, de démarches administratives, juridiques, financières et techniques et d'acteurs à mobiliser. L'objectif de ce Réseau est de coordonner ses interventions en fonction de la nature et des étapes des projets, pour délivrer une offre de service commune la plus complète possible.

Aussi, chaque organisme est spécialisé dans un champ de compétences : tourisme, économie, habitat, environnement, urbanisme, archéologie et patrimoine, foncier, etc. Parce qu'un projet n'est jamais linéaire et pour gagner en efficacité, le Réseau d'ingénierie territoriale s'est engagé dans une démarche de collaboration.

Chaque organisme est une porte d'entrée vers les autres partenaires et leurs expertises techniques.

Ce réseau peut être mobilisé à tout moment de la vie d'un projet : très en amont, pour toute demande de conseil ou de sensibilisation à des problématiques, ou pour l'élaboration de démarches stratégiques, mais aussi en aval, pour la réalisation opérationnelle et technique. Il sécurise les projets, facilite les démarches administratives, évite les effets de rupture, mobilise les partenaires, met en relation des opérateurs, favorise la créativité et l'innovation.

Tous les partenaires du Réseau ont une vocation commune : être au service du développement et de l'attractivité du territoire alsacien et la mise en relation des bonnes compétences au bon moment.

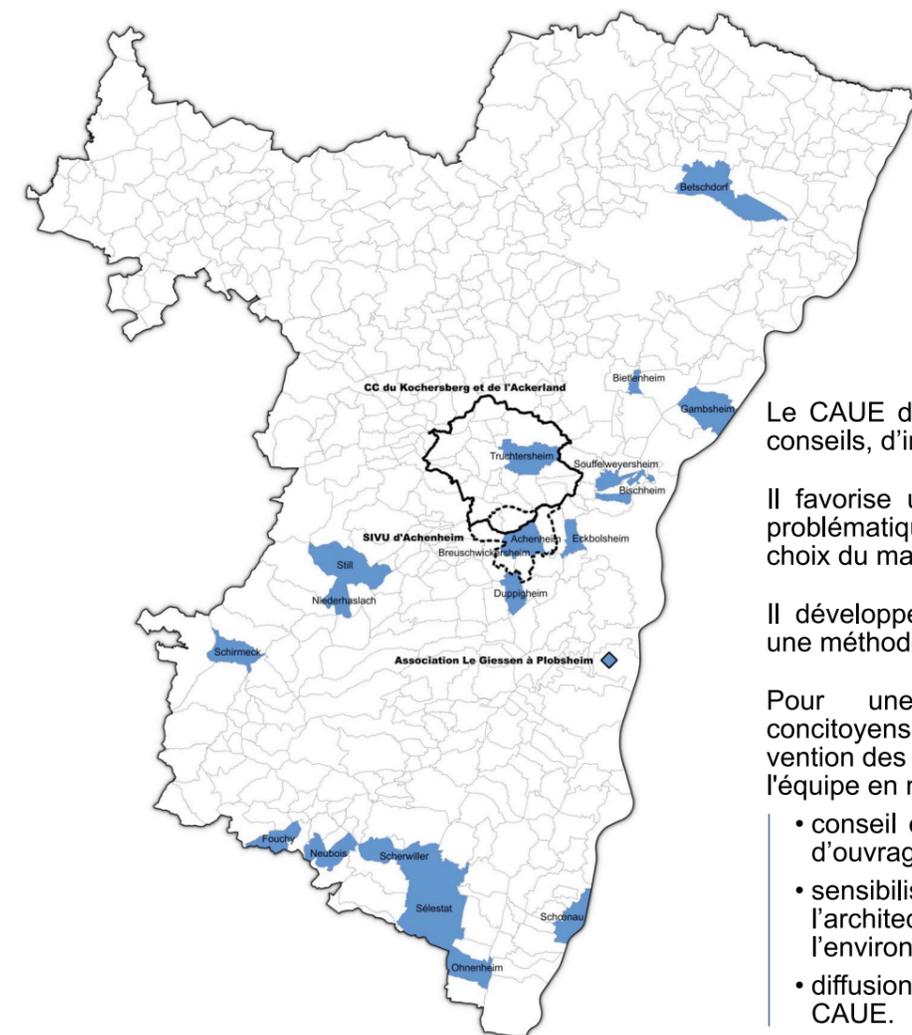


Le Réseau d'ingénierie propose :

- un panel de formations pour les élus et services communaux,
- la facilitation de l'émergence des projets,
- la co-construction de pratiques et méthodes de travail innovantes.

Le CAUE du Bas-Rhin travaille en relation avec différents partenaires du Réseau en fonction de la nature de la demande et du stade de maturité du projet.

Adhérents en 2020 \*



Le CAUE du Bas-Rhin offre des services de conseils, d'informations et de formations.

Il favorise une réflexion sur l'ensemble des problématiques en amont des projets et sur le choix du maître d'œuvre.

Il développe une démarche pédagogique et une méthode pour aboutir à des solutions.

Pour une commune adhérente, les concitoyens disposent gratuitement de l'intervention des services techniques et culturels de l'équipe en matière de :

- conseil et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage,
- sensibilisation, information et formation sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement,
- diffusion des brochures et publications du CAUE.

Adhérer au CAUE c'est aussi être membre actif de l'Assemblée Générale.

Cette année, la campagne de renouvellement des adhésions n'a pas eu lieu, ce qui explique la diminution conséquente du nombre d'adhérents.

# Bilan financier

## Analyse des produits :

Le total des produits réalisés de l'exercice 2020 s'élève à 1 236 208 euros contre un budget estimé à 1 253 667 euros.

Les produits sont en diminution de 17 459 euros par rapport au budget en raison :

- la diminution des produits de convention de 14 200 euros
- la diminution de la contribution versée par le CD 67 de 3000 euros.

Le produit pour les accompagnements aux collectivités est de 99 552,16 euros ; ce produit est très faible comparé aux autres années compte tenu des échéances électorales.

## Analyse des charges :

Le total des charges de l'exercice 2020 s'élève à 1 298 305 euros contre un budget estimé à 1 253 667 euros.

L'augmentation de charges de 44 368 euros s'explique comme suit :

### a) charges externes :

Les charges variables sont en diminution.

C'est l'une des conséquences des confinements et couvre-feu successifs notamment pour ce qui concerne les frais de déplacement et de fournitures de bureau (recours accru au numérique).

D'autres charges sont en nette augmentation (honoraires liés au traitement du chômage et de la préparation des travaux liés à la fusion).

### b) salaires et traitements :

Le dépassement budgétaire de 43 000 euros s'explique comme suit :

- par une période de 3 mois de deux postes de directeurs,
- des indemnités de départ à la retraite

La différence entre le dépassement budgétaire de 43 000 euros et cette charge exceptionnelle de 58 000 euros se justifie par la prise en charge essentiellement du chômage partiel par la DIRECCTE pour 17 000 euros.

### c) charges sur salaires :

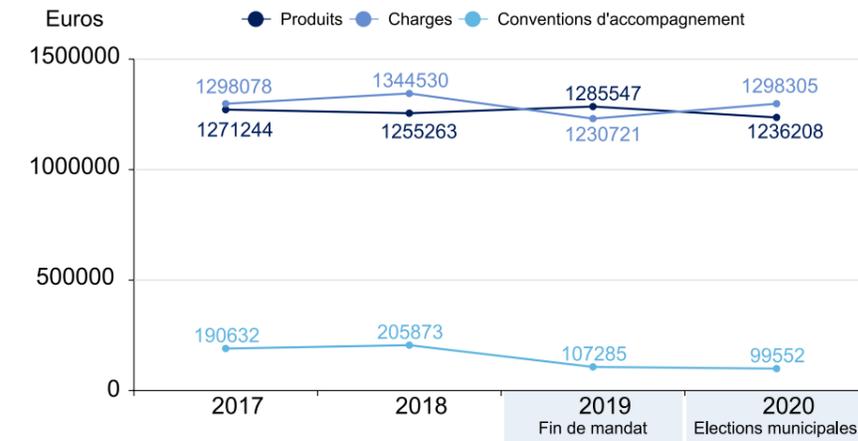
Le montant pour 2020 est en augmentation de 8 371 euros par rapport à 2019 pour les raisons précitées.

## Dotations aux amortissements :

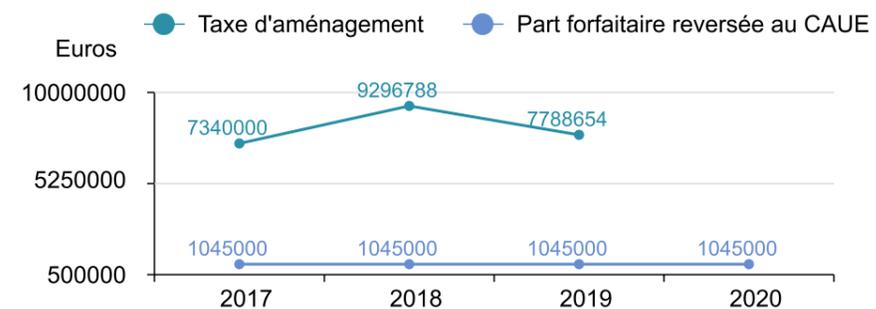
Elles ont été conformes au budget.

Le résultat pour 2020 se solde par une perte de 66 170 euros contre un excédent de 55 069 euros en 2019.

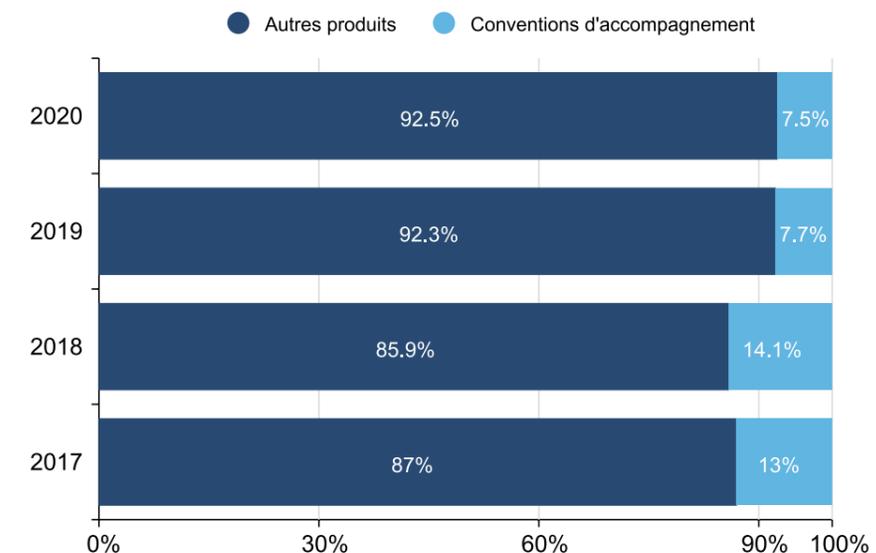
## Evolution budgétaire de 2017 à 2020



## Evolution de la taxe départementale d'aménagement et part forfaitaire reversée au CAUE



## Part du produit des conventions d'accompagnement dans le total des produits des exercices de 2017 à 2020



# COMPTE DE RESULTAT CAUE67 2020 COMPARATIF 2019

Compte de résultat	2 020	2 019	Variation €	Variation %	Commentaires
Subventions d'exploitations	1 150 000	1 167 000	-17 000	-1 %	Le poste correspond à la Contribution annuelle 2020 CD67 + Contribution exceptionnelle relative au projet de fusion pour 29 K€
Dons Cotisations	3 150	5 350	-2 200	-41 %	
Reprises sur provisions, amort et tft de charges	140	0	140	n/a	
Autres produits	88 069	113 197	-25 128	-22 %	Ce poste correspond aux conventions avec les collectivités en baisse en 2020 en raison de la crise Covid 19.
Reprise Fonds dédiés	8 333	0	8 333	n/a	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 249 692</b>	<b>1 285 547</b>	<b>-35 855</b>	<b>-3 %</b>	
Autres achats et charges externes	266 587	236 141	30 446	13 %	La hausse provient principalement des honoraires administratifs relatifs à la fusion et au traitement de l'activité partielle.
Impôts taxes et versements assimilés	64 381	61 144	3 237	5 %	La hausse est cohérente avec celle des salaires bruts (taxes sur les salaires).
Rémunération du personnel	683 058	638 007	45 051	7 %	La hausse provient notamment du cout de la transition de la fonction de direction sur le 4ème trimestre (deux directeurs en même temps) estimé à 58 K€ avec les indemnités de sorties atténué par l'aide perçue au titre de l'activité partielle pour 17 K€.
Charges sociales	281 884	263 981	17 903	7 %	La hausse est cohérente avec celle des salaires bruts.
Dotations aux amortissements et dépréciations	15 890	8 626	7 264	84 %	La hausse provient des acquisitions de l'année 2020.
Dotations aux provisions	0	0	0	n/a	
Autres charges	2 012	1 530	482	n/a	
Engagements à réel Fonds dédiés	13 484	16 667	-3 183	n/a	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 327 296</b>	<b>1 226 096</b>	<b>101 200</b>	<b>8 %</b>	
Résultat d'exploitation	-77 604	59 451	-137 055	-231 %	
Produits financiers	257	240	17	7 %	
Charges financières	0	0	0	n/a	
Résultat financier	257	240	17	7 %	
Résultat courant avant impôts	-77 347	59 691	-137 038	-230 %	
Produits exceptionnels	15 490	0	15 490	n/a	Les produits exceptionnels correspondent à la reprise sur provision engagements de départ à la retraite qui diminue suite au départ de l'ancien directeur.
Charges exceptionnelles	4 331	4 625	-294	n/a	
Résultat exceptionnel	11 159	-4 625	15 784	-341 %	
Impôts sur les sociétés	0	0	0		
Total des produits	1 265 439	1 285 787	-20 348	-2 %	
Total des charges	1 331 627	1 230 721	100 906	8 %	
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-66 188</b>	<b>55 066</b>	<b>-121 254</b>	<b>-220 %</b>	

# BILAN CAUE67 2020 COMPARATIF 2019

ACTIF NET				PASSIF					
	2020	2019	variation	Commentaires		2020	2019	variation	Commentaires
Immobilisations incorporelles	5 696	2 563	3 133		Fonds propres	441 648	441 648	0	
Immobilisations corporelles	59 777	20 550	39 227	Acquisitions nettes de 52 K€ diminuées de 13 K€ de dotations aux amort	Autres réserves	0	0	0	
Immobilisations financières	0	15 000	-15 000	Reclassement des parts BP en placements	Report à nouveau	-32 402	-87 468	55 066	Affectation du Résultat 2019
					Résultat de l'exercice	-66 188	55 066	-121 254	
					Subvention d'investissement	0	0	0	
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>65 473</b>	<b>38 113</b>	<b>27 359</b>		<b>Total des fonds propres</b>	<b>343 058</b>	<b>409 246</b>	<b>-66 188</b>	
Stocks et en cours	0	0	0		Provision pour risque et charge	84 960	100 450	-15 490	Correspond à la provision pour engagements de retraite.
					<b>Total des provisions</b>	<b>84 960</b>	<b>100 450</b>	<b>-15 490</b>	
Usagers et comptes rattachés	22 590	13 078	9 512		<b>Total fonds dédiés</b>	<b>21 818</b>	<b>16 667</b>	<b>5 151</b>	
					Emprunts et dettes étab. de crédit	0	0	0	
					Emprunts et dettes divers	0	0	0	
Autres créances	4 065	231 531	-227 466	Ce poste est principalement composé des produits à recevoir (taxe CAUE)	Dettes fournisseurs et cptes ratt.	51 546	14 319	37 227	Hausse du poste en raison des honoraires de la fusion d'une part et des dettes fournisseurs liées au projet DRAC Ensas
Valeurs mobilières placement	15 210	0	15 210	Voir ci avant	Dettes fiscales et sociales	199 101	184 917	14 184	
Disponibilités	579 139	435 063	144 076	La hausse de la trésorerie provient notamment de la baisse des produits à recevoir	Autres dettes	0	0	0	
Charges constatées d'avance	14 007	7 815	6 194		Produits constatés d'avance	0	0	0	
<b>Total Actif circulant et compte de régul</b>	<b>635 011</b>	<b>687 487</b>	<b>-52 474</b>		<b>Total des dettes et comptes de régularisation</b>	<b>250 647</b>	<b>199 236</b>	<b>51 411</b>	
<b>Total général</b>	<b>700 484</b>	<b>725 600</b>	<b>-25 116</b>		<b>Total général</b>	<b>700 484</b>	<b>725 600</b>	<b>-25 116</b>	

# Rapport du trésorier

## I. SITUATION DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### A. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2020

#### A1. COVID-19

Le CAUE a fait face à la crise sanitaire et a eu recours massivement au télétravail hormis certaines personnes déclarées en chômage partiel.

Le montant total des salaires pris en charge par la Direction du Travail pour 2020 s'est élevé à 17.233 €.

#### A2. Autres éléments

Le CAUE du Bas-Rhin s'est engagé dès le mois d'octobre dans un projet de fusion création avec le CAUE du Haut-Rhin qui s'est concrétisé le 23/12/20 par une fusion juridique des deux structures pour créer le CAUE Alsace.

Un changement de direction est intervenu également au mois d'octobre suite au départ en retraite du précédent directeur.

Enfin les 3 véhicules de services ont été renouvelés.

## B. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2020

### B1. Compte de résultat

#### Recettes :

Les recettes se décomposent ainsi :

- les subventions d'exploitation s'élèvent à 1.150.000 € en 2020 contre 1.167.000 € en 2019 ;
- les autres produits de gestion courante s'élèvent à 91 219 € en 2020 contre 118 547 € en 2019 ;
- les transferts de charges s'élèvent à 140 € ;
- les utilisations de fonds dédiés s'élèvent à 8 333 € contre une somme nulle en 2019.

Ainsi, le total des produits d'exploitation s'élève à 1 249 692 € en 2020 contre 1.285.548 € en 2019.

#### Dépenses :

Les dépenses se décomposent ainsi :

- les autres achats et charges externes s'élèvent à 266.587 € en 2020 contre 236.141 € en 2019 ;
- les impôts et taxes s'élèvent à 64.381 € en 2020 contre 61.144 € en 2019 ;
- les frais de rémunération du personnel s'élèvent à 683.058 € en 2020 contre 638.007 € en 2019. Le nombre d'ETP est de 13.31 personnes en 2020 contre 13.07 en 2019 ;
- les charges sociales s'élèvent à 281.884 € en 2020 contre 263.981 € en 2019 ;
- les dotations aux amortissements s'élèvent à 15.890 € en 2020 contre 8.626 € en 2019 ;
- les autres charges représentent un montant de 2.012 € contre 1.530 € en 2019.

Ainsi, le total des charges d'exploitation s'élève à 1.313.813 € en 2020 contre 1226095€ en 2019.

Le résultat d'exploitation (résultat courant) s'élève à -77 604 € contre +59 452 € en 2019.

Le résultat financier (intérêts et produits financiers) s'élève à 258 € en 2020 contre 240 € en 2019.

Le résultat courant avant impôts s'élève à -77 347 € contre +59 692 € en 2019.

#### Résultat :

Compte tenu :

- d'un résultat exceptionnel de 11 159 € (15.490 € de produits exceptionnels et 4331 € de charges exceptionnelles)

L'exercice 2020 se solde par un montant déficitaire de 66.187,93 € contre un montant excédentaire de 55.066,03 € pour l'exercice 2019.

En termes de réalisation budgétaire, il convient de noter une diminution des produits pour 17 459 € et une hausse des charges pour 44 368 € par rapport au Budget 2020 de 1 253 667 €. Une note détaillée a été portée en annexe 1.

## B2. Examen du bilan actif et passif

Les subventions attribuées ont été comptabilisées pour leur intégralité, tout comme en 2019 sur la base des conventions signées au cours de l'exercice.

L'actif immobilisé net s'élève à 65.473 € en 2020 contre 38.113 € en 2019. La variation de 27.359 € correspond principalement aux acquisitions 2020 nettes des cessions pour 47 515 € diminuée des dotations aux amortissements pour 15 889 €.

Au niveau de l'actif circulant :

- les créances clients, usagers et comptes rattachés s'élèvent à 22.590 € en 2020 contre 13.078 € en 2019 ;
- les autres créances s'élèvent à 4.065 € en 2020 contre 231.531 € en 2019. La variation d'un montant de 227.511 € provient essentiellement du poste "produits à recevoir" ;
- les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 15.210 € ;
- les disponibilités s'élèvent à 579.139 € en 2020 contre 435.063 € en 2019.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 14.007 € contre 7.815 € en 2019.

Pour ce qui concerne le passif, les fonds propres de l'association s'élèvent à 343.057 € en 2020 contre 409.245 € en 2019.

Le total des provisions pour charges (provision IFC) s'élève à 84.960 € en 2020 contre 100.450 € en 2019.

Le total des fonds reportés et dédiés s'élève à 21.818 € en 2020 contre 16.667 € en 2019.

Le total des dettes s'élève à 250.648 € en 2020 (51.547 € pour les dettes fournisseurs et comptes rattachés et 199.101 € au titre des dettes fiscales et sociales) contre un total des dettes de 199.238 € en 2019.

## B3. Prestations bénévoles et contributions en nature 2020

Tout comme en 2019, l'Association n'a pas valorisé les contributions en nature (bénévolats des membres du Conseil d'Administration, notamment pour les réunions statutaires). Le montant a été considéré comme non significatif.

## C. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le résultat à affecter se compose du résultat de l'exercice, soit un déficit à affecter de 66.187,93 € que nous vous proposons d'affecter en totalité en report à nouveau lequel passe d'un montant de -32.402,45 € à un montant de -98.590,38 €

## II. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- L'épidémie COVID-19 est également un événement postérieur à la clôture au sens du PCG.

L'entreprise a estimé que les impacts liés à la pandémie ne seront pas significatifs. - La CEA a avancé les frais liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la fusion qui s'élève à 29 000 euros pour le CAUE 67 et 68. L'avance de 29 000 euros est arrivée sur les comptes du CAUE 67.

## III. PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 sera marquée par une fusion effective des deux CAUEs avec effet rétro-actif des comptes au 01/10/21.

Une rationalisation de certains frais de fonctionnement est en cours avec néanmoins des charges liées au parking des trois véhicules de service qui s'élèvent à 3000 euros par an pour les 3 véhicules.

Une rupture conventionnelle a été mise en oeuvre avec un salarié qui sortira des effectifs à compter de juillet 2021.

## IV. BUDGET 2021

Le budget 2021 s'élève à 1 329 000 € (fonctionnement) et 150 000 € (investissement) pour le réaménagement des locaux.

## V. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (L612-5 du code du commerce)

Nous vous demandons également d'approuver les conventions réglementées visées à l'article L612-5 du code du commerce, conclues le cas échéant au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

# Nos publics

## Collectivités



### La proximité comme valeur

Chaque CAUE développe des projets propres à son territoire et accompagne le déploiement de politiques publiques nationales. L'indépendance du conseil et l'ancrage territorial permettent de mieux comprendre les paysages et les écosystèmes, d'associer les décideurs, experts et citoyens dans un dialogue constructif, de faciliter la mobilisation des parties prenantes du territoire, d'initier et de promouvoir des expérimentations locales, d'accompagner le développement de filières économiques et la valorisation de circuits courts.

Très souvent, le sujet est exprimé par le demandeur (le maître d'ouvrage) sous l'angle d'un problème, d'une difficulté ou d'une contrainte. L'expérience du CAUE est de poser les bonnes questions, d'anticiper les besoins, de croiser les échelles de projets, d'introduire une démarche pluri-disciplinaire pour trouver une ou des solutions, par le biais de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Ces sollicitations se sont accentuées avec l'objectif gouvernemental de Zéro Artificialisation Nette. Cet objectif invite à porter la réflexion sur la densité, le renouvellement urbain et la renaturation des sols.

Certains élus, conscients des nouvelles méthodes d'aménagement du territoire à initier, ont très vite fait appel au CAUE pour les accompagner vers ces évolutions.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et l'arrivée de nouveaux élus. La concomitance avec les annonces de plans de relance et engagement de co-financeurs a précipité certains projets.

Enfin, la réhabilitation des corps de ferme reste une pré-occupation majeure dans le Bas-Rhin. C'est un sujet qui est abordé sous l'angle du conseil aux collectivités, de la Maison Alsacienne du XXIème siècle avec le Conseil Départemental et par le conseil aux particuliers.

Le CAUE du Bas-Rhin s'est spécialisé plus qu'ailleurs dans l'accompagnement des collectivités pour mener à bien leur projet.

Se loger, se nourrir, se déplacer, travailler : la prise en compte des attentes des citoyens et des nécessités environnementales appelle à co-construire des solutions nouvelles pour améliorer le quotidien de tous.

La crise sanitaire a mis en évidence une curiosité des citoyens sur les grands enjeux et l'apparition de nouveaux désirs, le cadre de vie devient moteur, le bâti doit être pensé comme des lieux de vie avec un regard culturel et humain.

Sur l'ensemble de ces missions, le CAUE se situe entre le temps de la réflexion et de l'action. Les propositions d'accompagnement sont sur mesure, adaptées à chaque territoire et aux moyens disponibles.

Le CAUE a été fortement sollicité dès les mois de septembre et octobre pour accompagner des communes dans la définition de leur besoin et la rédaction de cahier des charges pour mener à bien leur projet.

Les thématiques principales sur lesquelles le CAUE accompagne les collectivités sont les groupes scolaires et anciennes écoles à réhabiliter.

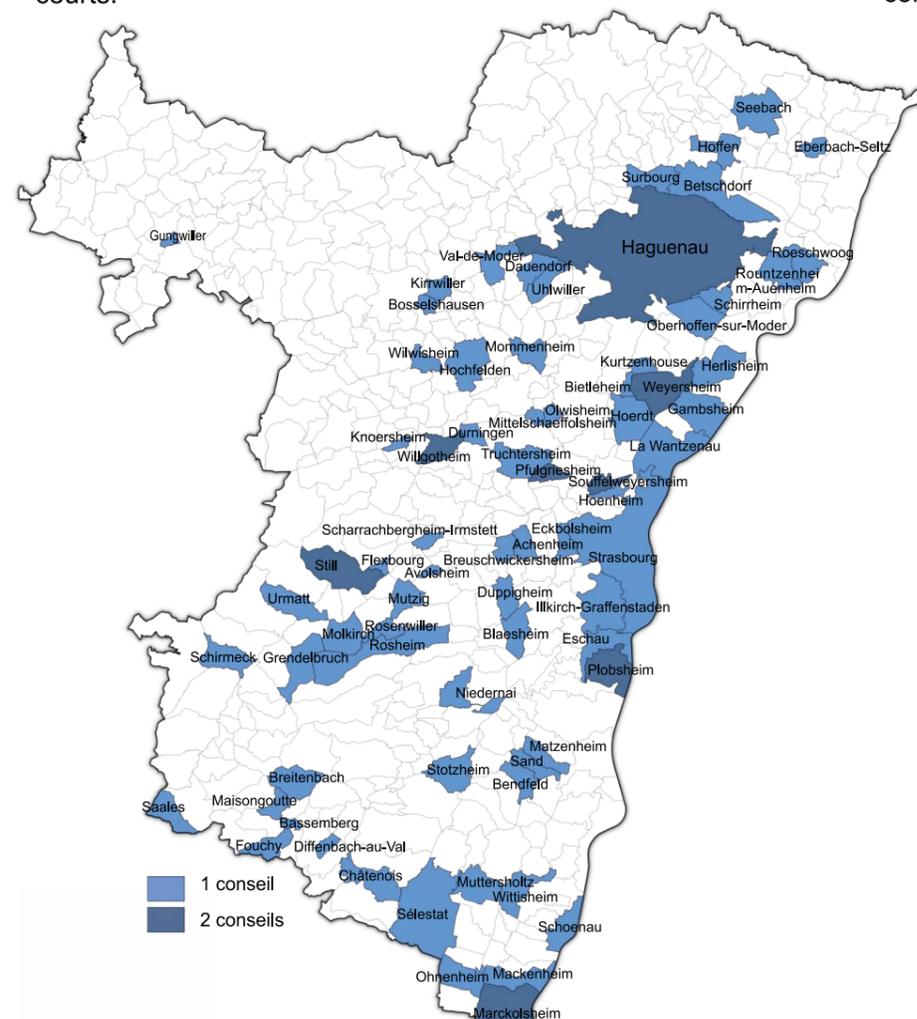
Les chargés de mission ont acquis une expertise et un savoir-faire qui permettent d'accompagner efficacement les porteurs de projet et d'avoir une connaissance précise des délais incompressibles d'un projet.

De nouveaux questionnements arrivent également avec ces élections, traduits par une demande forte de la population pour plus de développement durable. Les élus se rapprochent du CAUE pour savoir comment concilier les demandes de la population et imaginer et proposer la ville de demain.

Le CAUE se trouve à la croisée de ces conseils et bénéficie des regards croisés du vendeur, des potentiels acquéreurs et de ceux qui mettront en œuvre le projet.

Ce sujet complexe est à aborder comme un ensemble pour proposer des solutions. Le CAUE s'y applique et accompagne des expérimentations individuelles, d'élus, d'associations, d'entreprises locales, de maîtrise d'ouvrage innovante.

Si en 1977 l'idée de créer un organisme original de par son statut, ses missions et sa gouvernance dans le paysage institutionnel était novatrice, elle n'en demeure plus que jamais d'actualité. Véritable organisme d'interface entre élus, techniciens, particuliers et professionnels au service de la qualité du cadre de vie, le CAUE fait preuve d'une capacité d'adaptation permanente.



Répartition des Conseils aux collectivités en 2020

# Appui & conseil - Service urbanisme Ville de Sélestat

**Arnaud Bronner**  
Architecte Urbaniste  
Chargé de mission & Conseiller de secteur

## L'accompagnement dédié du CAUE

Du point de vue de la collectivité :

Au-delà de l'appui technique et de l'amélioration de la qualité des projets, la neutralité du CAUE permet d'engager un échange apaisé et constructif entre la collectivité et les demandeurs.

Du point de vue du demandeur :

Le demandeur, notamment lorsqu'il est reçu par la Ville, bénéficie d'un véritable conseil du CAUE. L'objectif de qualité, pour être atteint, doit bénéficier autant à la collectivité qu'au demandeur.

La commune de Sélestat est soucieuse de la qualité architecturale et paysagère des opérations immobilières et urbaines.

La Ville instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme en interne. Le service urbanisme de la ville, ainsi que les élus, ont parfois du mal à apprécier la valeur d'un projet, ou à motiver leur avis.

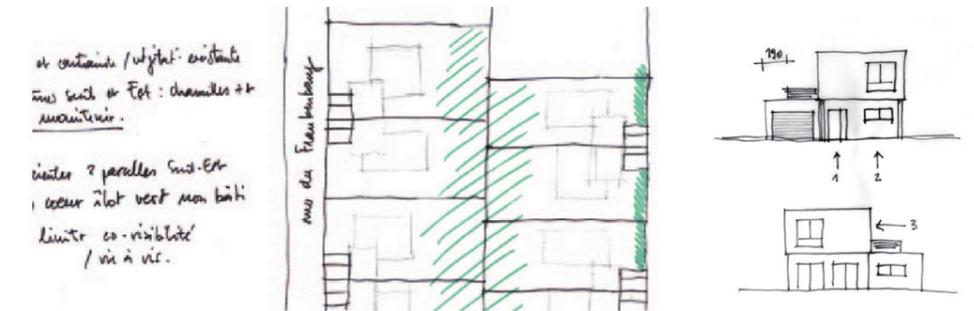
L'objectif est d'éviter de bloquer des demandes, mais de faire évoluer certains projets, lorsque cela est nécessaire et possible.

A l'initiative du service urbanisme ou des élus, le CAUE est saisi pour donner un avis motivé sur certaines demandes, parfois au stade avant-projet.



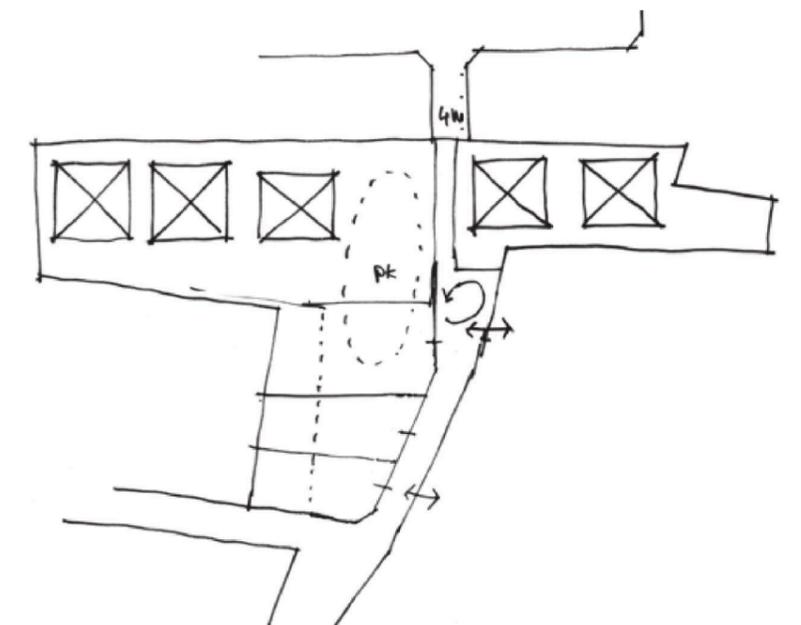
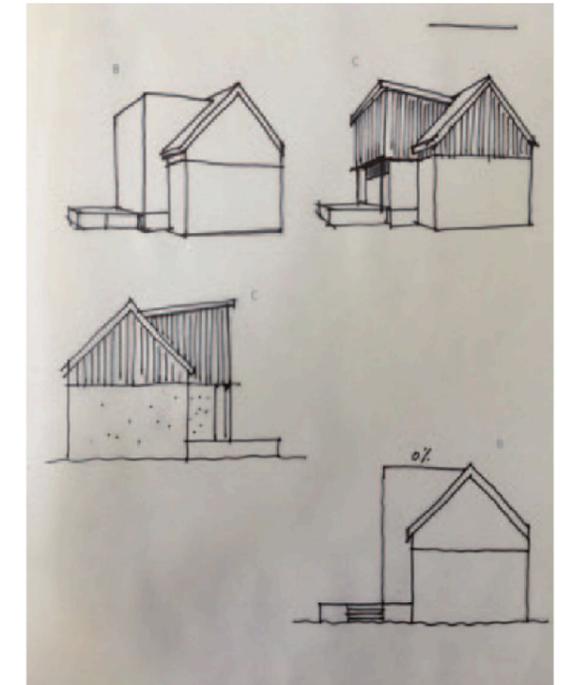
Croquis schématiques des enjeux urbains et paysagers d'une opération.

Croquis de recherche et explicatifs des avis et conseils délivrés au service urbanisme et aux demandeurs.



L'architecte du CAUE donne son avis sur la qualité du projet, du point de vue de la collectivité, mais aussi du demandeur, et des riverains de l'opération. Il donne également des pistes pour faire évoluer le projet.

Dans de nombreux cas, le demandeur est reçu en Mairie, en présence d'un représentant de la Ville et de l'architecte du CAUE, afin d'envisager avec lui l'évolution de son projet.



Proposition d'une variante d'implantation.

# Extension du village Rosenwiller

**Michel Bayer**  
Architecte Urbaniste  
Chargé de mission et Conseiller de secteur

## L'accompagnement dédié du CAUE

Un accompagnement global et un suivi à long terme pour un projet d'urbanisme complexe qui a nécessité de nombreuses réunions administratives, de stratégie de projet, de concertations, de présentations...

Cette présence constante a été le garant du respect des objectifs et enjeux du projet. La double compétence de chargé de mission et conseiller est une réponse à la temporalité particulière d'un projet d'urbanisme.

En effet, la deuxième phase de l'accompagnement portera sur le suivi des projets à bâtir dans le cadre du conseil aux particuliers.

Le CAUE du Bas-Rhin a été sollicité par la commune de Rosenwiller en 2008 pour ce projet d'urbanisme. L'équipe communale a rapidement adhéré à la suggestion de faire une « extension du village » plutôt qu'un lotissement satellite. Après une analyse des possibilités de mise en œuvre du projet, la forme opérationnelle du lotissement communale a été retenue avec courage par la commune.

Le programme de consultation sera finalisé en 2021.

Faisant suite à plusieurs réunions avec les propriétaires fonciers, s'est engagé cinq années de négociations avec l'aide de l'EPFL pour l'acquisition des terrains.

La consultation pour la maîtrise d'oeuvre, urbaniste et architecte, a eu lieu en 2018.

L'équipe lauréate est constituée de Parenthèse (paysage et urbanisme), AA+ (architectes) et Soderef (Bet VRD).

Ce choix a été motivé par la capacité de l'équipe à rebondir sur les enjeux définis par le programme et à proposer un projet de qualité tant sur les espaces publics que sur l'intelligence du découpage foncier et des principes posés en règles pour l'implantation du bâti sur les parcelles.

Ce projet répond au SCOT en offrant une diversité de formes d'habitats tout en intégrant les particularités du site, topographie, paysage, orientation, patrimoine.

Les travaux de viabilisation ont commencé début 2021.



Document étude CAUE 67



Document étude CAUE 67



Simulation 3D - Agence Parenthèse



Plan AVP - Agence Parenthèse

# La fête du Parc Naturel Urbain Elsau

**Pascale Hermann**  
Paysagiste  
Chargée de mission

Avec la collaboration d'Alice Riegert,  
stagiaire

## L'accompagnement dédié du CAUE

Paysagiste et graphiste se sont livrées à cet exercice pour tester un outil pédagogique, qui peut s'adapter à d'autres échelles et contextes villageois.

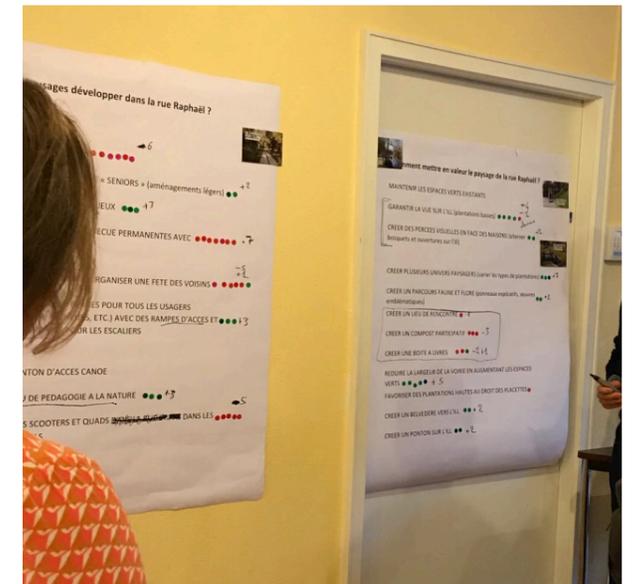
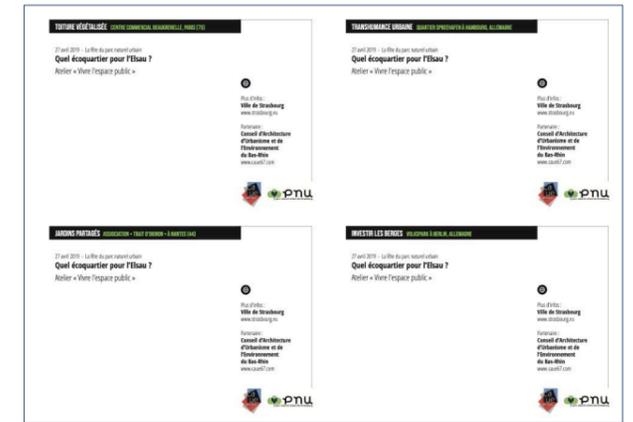
Le Parc Naturel Urbain Ill Bruche est un territoire de 460 ha, entre l'Ill et la Bruche, à cheval sur 3 quartiers : l'Elsau, Koenigshoffen et la Montagne Verte. Il a pour objectif de créer une nouvelle harmonie entre nature et ville, d'offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants et de valoriser le patrimoine naturel, historique et urbain par une dynamique de développement local.

Le CAUE a proposé une série d'images de références d'espaces publics en cartes postales permettant d'évoquer des transformations possibles dans le cadre de la réflexion ANRU à l'Elsau, au cours des ateliers avec les habitants organisés par l'EMS.

Les cartes ont été manipulées par les personnes présentes, à qui on proposait de choisir celles qu'ils aimaient et celles qui les repoussaient au contraire.

Les exemples, classés en différentes rubriques (se rassembler, se déplacer, se détendre, près de chez moi) étaient adaptés au contexte du quartier.

Le jeu de cartes a été testé lors d'un autre atelier dans le cadre du réaménagement de la rue Raphaël en septembre 2019.



# Reconversion d'un corps de ferme privé en équipement public

## Seebach

Valérie Laforgue et Michel Bayer  
Architectes Urbanistes  
Chargés de mission

### L'accompagnement dédié du CAUE

Ce projet de Re-Habilitation est un des projets que le CAUE suit sur Seebach (programmation d'un parc en cours de réalisation, dessin du supermarché réalisé, projections pour la renaturation du Seebach, fiches conseils rénovation granges et dépendances...). Il est, comme les autres, le résultat d'une réflexion d'ensemble menée et évolutive tout au long de l'accompagnement.

Bien au-delà d'une réponse ponctuelle à une demande, cette démarche permet d'inscrire le fait singulier qu'est l'architecture, dans le fait pluriel, l'urbain, la ville, ici le village.

**Un concept entre tradition et modernité.**  
Une maison de verre dans un authentique squelette à pans de bois.

Ce corps de ferme du 94, rue des Eglises bénéficie d'un emplacement idéal pour en faire un lieu événementiel, en vis-à-vis de la mairie, à l'articulation entre le noyau historique et le nouveau coeur de village avec ses services et ses commerces de proximité.

La commune de Seebach souhaite favoriser son attractivité en y développant de nouvelles activités destinées aux habitants comme aux visiteurs.

On pourra s'attendre à y rencontrer des professionnels du bâtiment, des métiers de la pierre et du bois, des ateliers de cuisine du traditionnel Dampfndel, des espaces d'échange autour de la préservation du savoir-faire de cette étoffe locale le Kelsch.

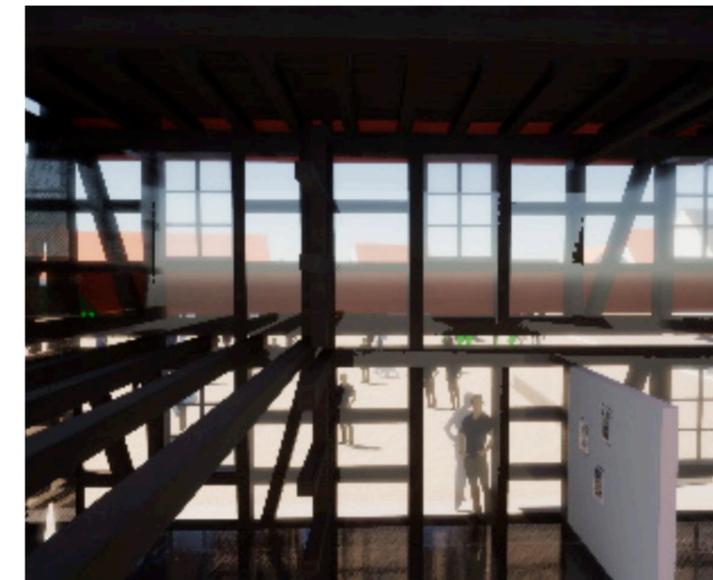


La maison de verre pourrait être le cadre d'ateliers pédagogiques pour initier, instruire et responsabiliser nos jeunes générations à la préservation comme à l'évolution de notre patrimoine.

La démolition récente de dépendances et de petites annexes a permis de dégager un vaste espace libre, à la manière du Hof (cour) des fermes en L typique de l'Outre-Forêt.

Cette cour s'ouvre sur la rue en un vaste parvis permettant d'accueillir la Streisselhörtzeit et tout un cortège d'animations.

Il s'agissait ici de créer un élément marquant du patrimoine du XXIe siècle où passé et contemporain se côtoient et s'enrichissent dans le plus grand respect, dialoguent... « La meilleure façon de respecter l'histoire est de ne pas la plagier. »



L'après-guerre L'authentique



S'inspirer, se substituer à la construction d'après-guerre, créer un événement pour inviter à venir voir, chercher à comprendre, donner envie d'étudier, permettre d'admirer, et ensemble, imaginer demain.



# École maternelle & accueil périscolaire à Pfulgriesheim

CC du Kochersberg Ackerland

**Gaëlle Hilbert**  
Architecte Urbaniste

Chargée de mission

## L'accompagnement dédié du CAUE

- Capacité à requestionner la demande et réorienter des intentions initiales basées sur les retours d'expérience d'opérations précédentes.

- Capacité à intégrer de nouveaux partenaires et maîtres d'ouvrage en cours d'étude et conseils donnés pour optimiser leurs relations et partenariats.

- Mise en relation et concertation entre la maîtrise d'ouvrage et les partenaires techniques, institutionnels et les futurs utilisateurs pour un projet réfléchi, pérenne, fonctionnel et financé.

- Disponibilité auprès des élus et conseils municipaux pour échanger dans une explication permanente du projet.

- Sensibilisation à la démarche de réduction d'énergie et de qualité des espaces intérieurs et extérieurs.

La commune de Pfulgriesheim a été confrontée à la dégradation rapide du bâtiment de l'école maternelle construite en 1986 et « posée » sur la grande salle des fêtes située au centre du village. Elle souhaitait donc réhabiliter l'école et créer un espace dédié à l'accueil de loisirs de ses élèves de maternelle et d'élémentaire, aujourd'hui installés dans des modulaires dans la cour.

L'accompagnement du CAUE a consisté dans la proposition de plusieurs hypothèses :

1. une réhabilitation extension de l'existant,
2. une construction neuve intégrant l'ensemble du programme dans l'espace contraint du site.

Le CAUE a démontré l'intérêt pour la commune de reconstruire une école neuve en intégrant un ALSH avec nombre d'espaces mutualisés.



Sur la base de cette étude, la Communauté de communes du Kochersberg a intégré le projet en prenant en charge la part ALSH et le portage de l'opération.

Suite à un concours d'architecture, l'équipe lauréate (Ajeance) a pu proposer un bâtiment généreux et passif aux matériaux biosourcés. Convaincue, la commune a donc souhaité s'engager dans la réhabilitation thermique de sa salle des fêtes.

# Compléments d'aménagement de l'îlot Foch à Haguenau

## Conseil départemental du Bas-Rhin

**Sébastien Koch**  
Architecte Urbaniste

Chargé de mission

### L'accompagnement dédié du CAUE

- Proposer des dispositifs spatiaux dimensionnés et opérationnels à partir d'entrées complexes.
- Lecture historique et patrimoniale du site et des bâtiments existants (invariants / logiques fortes / faibles).
- Production de supports graphiques synthétiques des projets en cours sur et aux abords du site.
- Elargir la demande aux attentes globales de mobilités douces et continuités écologiques en milieu urbain.
- Intégrer l'ensemble des acteurs et leurs logiques propres : ABF, CD67, Ville de Haguenau, utilisateurs du Collège.
- Traduire les attentes en schémas ou principes fonctionnels.

Le Conseil départemental est propriétaire de cet îlot en frange du cœur historique de Haguenau, composé de différents bâtiments vétustes, du Collège Foch livré en 2014 avec une liaison piétonne appelée « la Traversante ». Il porte le projet de Direction Territoriale Nord du Département et de la Maison des Aînés (DTAN) qui sera livré en 2022.

Juste au nord, la ville de Haguenau porte le projet de Maison des Sports avec la création d'un dojo, à livrer en 2022.

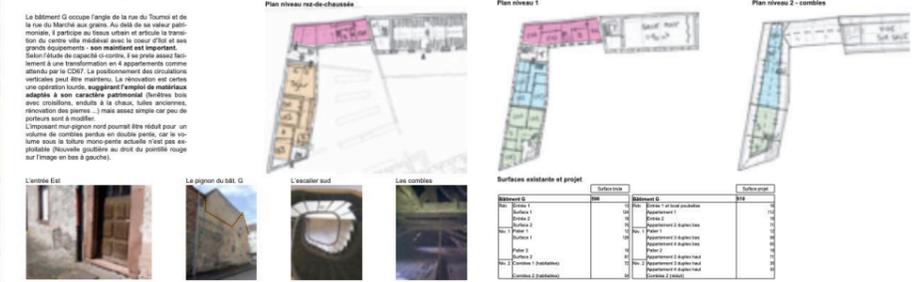
Dans ce contexte très évolutif, il s'agit de répondre à différentes demandes : un manque d'espace de cours pour le Collège, un déficit en stationnements pour l'ensemble du site, l'arbitrage de différents scénarios de démolition



Carte d'état-major - 1820-1866



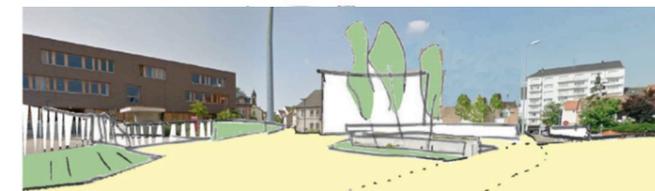
APPROCHE PAR ÉLÉMENTS - BÂTIMENT G  
Rénovation en logements - 1/250



et/ou restructuration, et le besoin d'orienter les reprises d'aménagements extérieurs avec plus de cohérence pour l'ensemble du site et des équipements.

Le travail a consisté en une lecture historique à l'échelle de la ville, mais aussi par éléments de projet en rencontrant les différents acteurs afin de comprendre leurs besoins / attentes / logiques propres.

La synthèse propose une vision élargie aux questions des mobilités douces et aux continuités écologiques, pour proposer des orientations opérationnelles déclinables en différentes sous-options.



# Rénovation & extension d'une salle polyvalente

## Commune de Breuschwickersheim

**Fabrice Wack**  
Architecte urbaniste

Chargé de mission



Situation actuelle : un parking imposant, un bâtiment effacé, des trames vertes et bleues peu valorisées.

### L'accompagnement dédié du CAUE :

- approche transversale en architecture urbanisme et environnement,
- disponibilité et adaptabilité de méthode.
- neutralité qui favorise les échanges;
- Spatialiser pour aider à décider.

### Actions :

- État des lieux
- Analyse des potentiels
- Test de scénarios
- Cadrage des enjeux du site et du projet
- Aide à la constitution d'un cahier des charges
- Estimation budgétaire
- Présentation en conseil
- Organisation de la consultation

### Rénovation globale de la salle polyvalente, création d'un périscolaire de 60 places en extension, aménagements extérieurs et valorisation paysagère du site.

La commune a pris le temps de tester 3 sites d'implantation. Le choix a été fait d'associer le périscolaire à la salle polyvalente. Ceci impose la prise en compte d'un bâtiment existant en mauvais état et d'un site qui draine de nombreuses problématiques. En contrepartie, l'opération permet à la municipalité de porter un regard transversal et précis sur un site à fort potentiel.

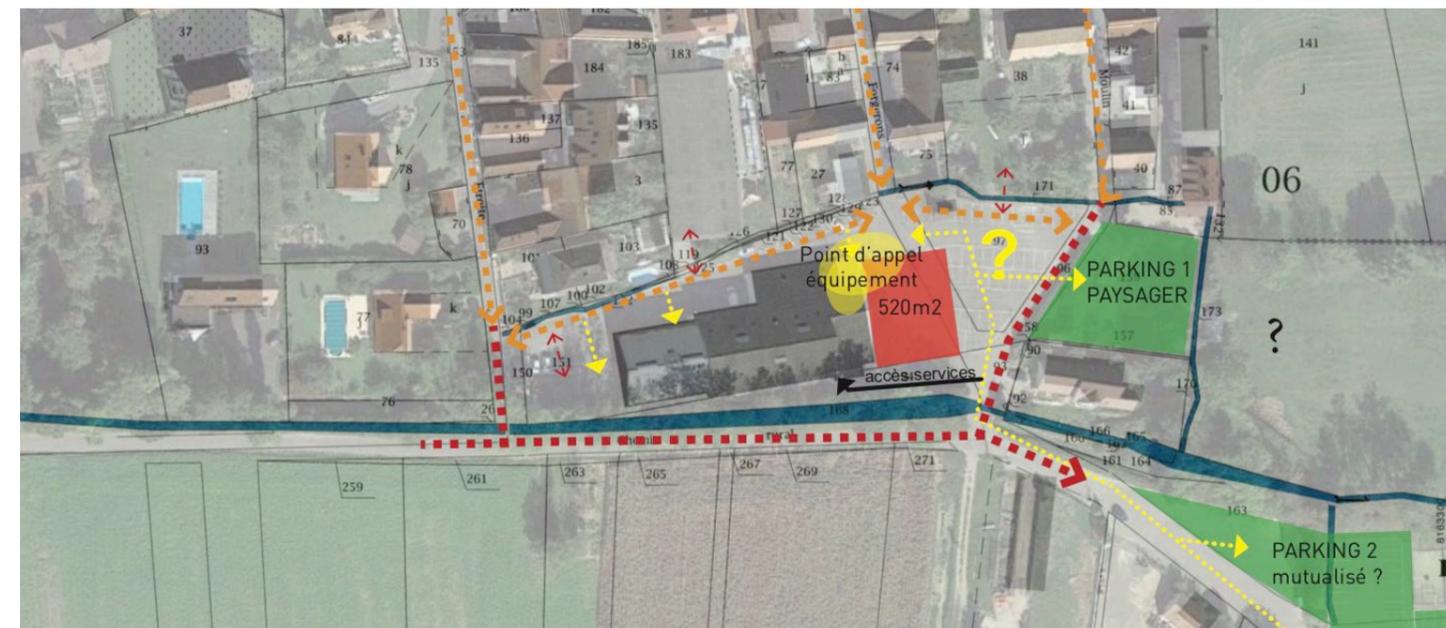
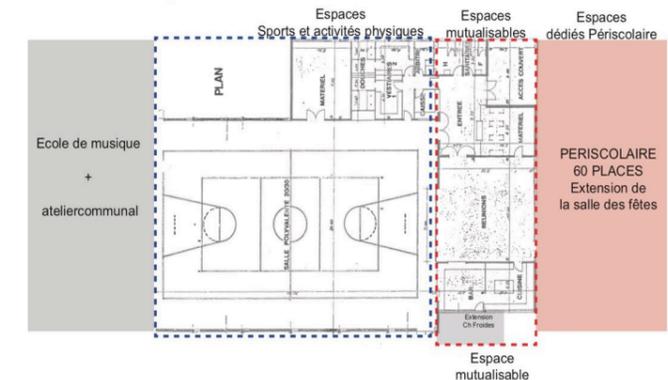
Le CAUE a pu accompagner la collectivité vers les bons diagnostics, tester divers scénarios et ainsi pérenniser la réflexion communale.

Le site change l'échelle même du projet et il a fallu définir des enjeux qui dépassent le simple volet architectural.

L'équipe municipale souhaite rassembler autour d'un projet durable et partagé. Avec un groupe projet dynamique, une élue engagée et une secrétaire de mairie investie, tous les utilisateurs ont pu être consultés et leurs attentes recensées. Les échanges sont fluides et riches.

La volonté grandissante d'impulser l'émergence d'un lieu symbolique pour le village a totalement questionné les orientations initiales. Cette étude a démarré sur le sujet d'un simple périscolaire pour finalement aboutir à un projet d'équipement polyvalent vecteur d'un dynamisme rural durable.

Il s'agit désormais de faire rencontrer à la commune des architectes et bureaux d'études afin de concevoir et choisir le projet idéal qui saura respecter des exigences environnementales, spatiales et fonctionnelles ambitieuses ainsi qu'un budget et calendrier.



Problématiques du site et orientations initiales : un bâtiment en longueur qui empiète sur le parking communal.

# La démarche Maison Alsacienne du XXIème siècle

## Conseil départemental

**Evelyne Gauthier**  
Chargée de mission  
en architecture et urbanisme  
et architecte-conseiller CAUE 67

### L'accompagnement dédié du CAUE

Le CAUE intervient, hors Parc Naturel des Vosges du Nord, pour répondre aux questions du grand public en matière de qualité du cadre de vie et bâti, de préservation et de développement des ressources culturelles et techniques du territoire dans un esprit de participation du public.

Le CAUE répond également à des questions générales sur les démarches liées à une opération de construction, avec une attention particulière à la cohérence des projets tant au niveau technique qu'esthétique. Médiateur et facilitateur, le CAUE intervient en complémentarité des intervenants privés et publics, et en réseau avec les autres structures conseils mandatées pour le service public.

### Accompagnement des porteurs de projets patrimoniaux d'habitat, éventuellement à vocation d'usage mixte.

Cette politique départementale, voire alsacienne, fait l'objet d'une convention spécifique avec le CAUE dans le cadre d'un dispositif partenarial avec les collectivités (communes ou Communautés de communes).

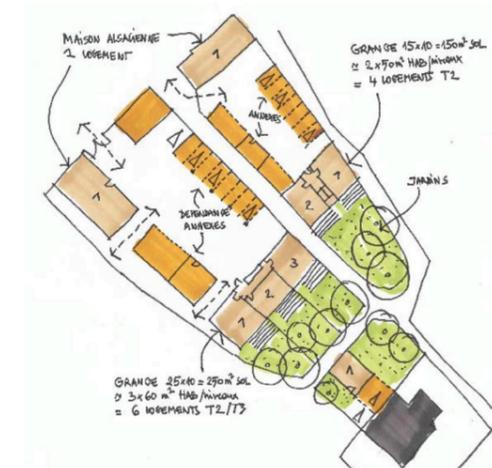
Il s'agit d'une démarche en 2 volets et ouverte à tout acteur intéressé par la question de l'habitat ordinaire et ses prolongements naturels en lien avec les qualités du bâti existant d'avant 1948 et son devenir dans le contexte de villages revisités en écoquartiers du XXIe siècle.

1. Un volet préservation et mise en valeur de l'existant : dispositif de conseils et d'aides financières pour la sauvegarde et valorisation (isolation, etc.).

2. Un volet patrimoine et innovation : démarche partenariale très en amont sous forme d'AMI (Appel à Manifestation d'Interêt) pour envisager un futur possible au-delà.

Cette année 259 dossiers ont été traités :

- 211 en attente
- 18 projets validés avant travaux
- 18 dossiers complets
- 12 validations du Département.



# Particuliers

L'accompagnement architectural des particuliers pour leurs projets de construction, réhabilitation ou extension demeure en tête des sollicitations en 2020, une tendance qui ne se dément pas malgré la crise sanitaire, au contraire.

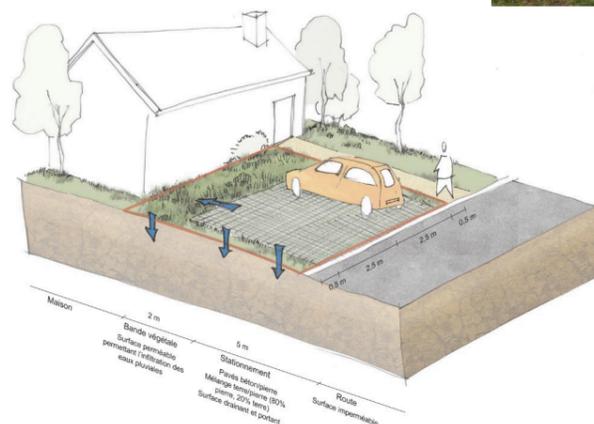
L'activité de conseil sur ces sujets est restée stable malgré le confinement. Les questions concernant les logements individuels demeurent largement prépondérantes.

Enfin, les questions sur le choix des matériaux, les isolants et les maisons à basse consommation énergétique sont de plus en plus nombreuses. A noter que de plus en plus de particuliers viennent rencontrer les conseillers en amont de leur projet. Dans cette optique et dans un souci d'accompagner au mieux les demandeurs, des notices explicatives sont régulièrement créées. Elles permettent de sensibiliser les particuliers et de les faire s'interroger en amont de leur projet.



## LES DIFFÉRENTES OPTIONS POUR UN STATIONNEMENT VEGETAL

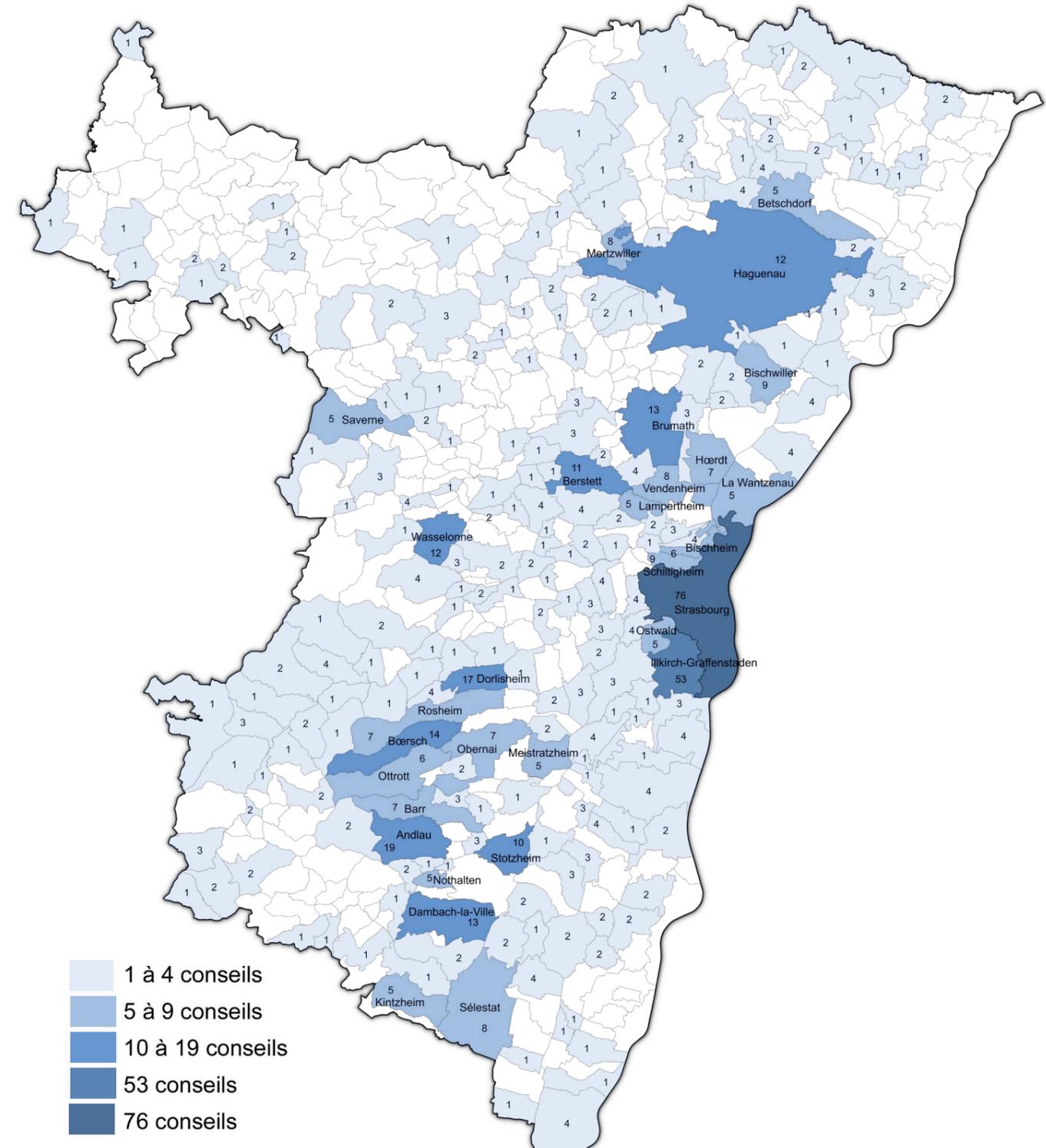
Le stationnement en pavés bétons/pierres - avec joints perméables



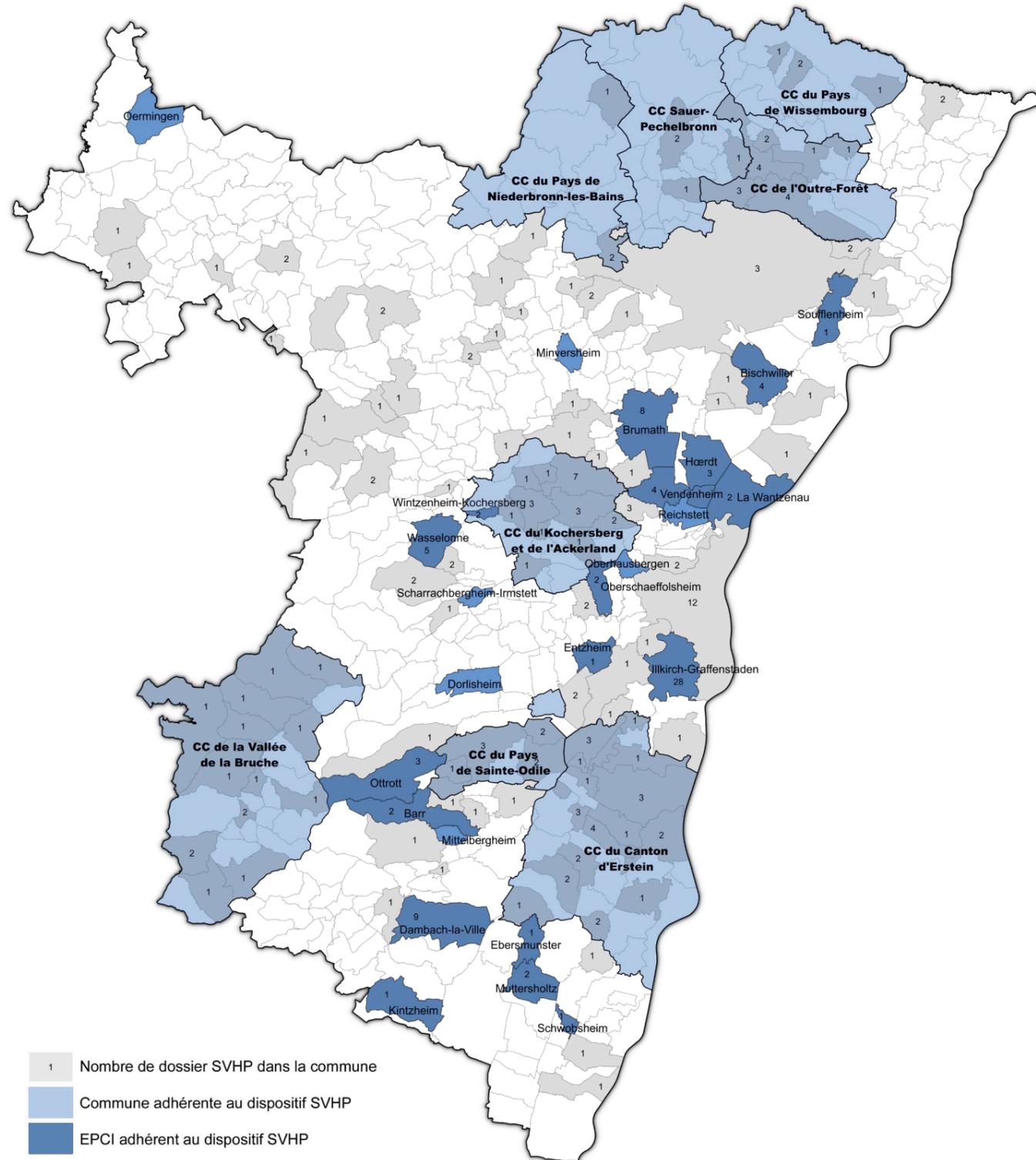
Surface prise en compte pour calculer le coefficient d'imperméabilisation



## Répartition des conseils aux particuliers par commune en 2020



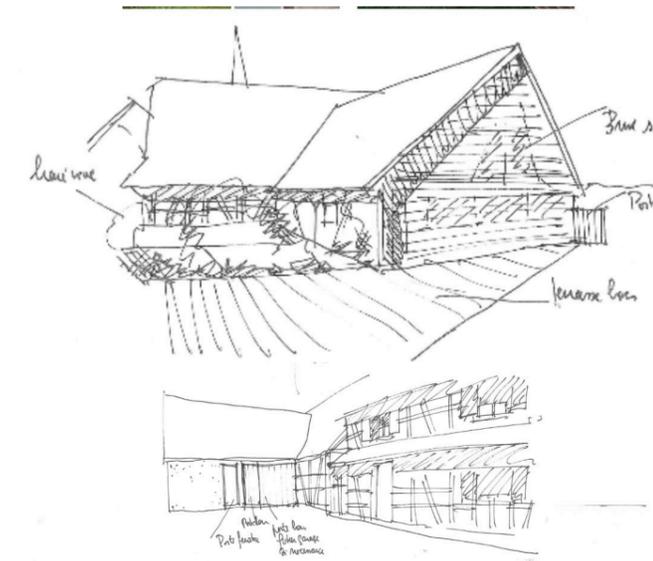
# Collectivités adhérentes au dispositif SVHP en 2020 et répartition des dossiers de demande de subvention



L'expérience acquise des chargés de mission et des architectes-conseillers permet de bien identifier les besoins et les problèmes pour envisager des solutions et accompagner les porteurs de projet dans leur réflexion.

Les missions d'une salariée du CAUE sont entièrement consacrées au conseil aux particuliers sur le bâti d'avant 1948 ; en 2020, 259 conseils ont été dispensés.

Les questions sont relatives à la structure, aux matériaux, aux isolants, aux hypothèses de capacité de reconversion de ces biens et aux aides possibles.



SVHP : Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial construit avant 1948

# Les jeunes & enseignants



**25**  
enfants à l'école maternelle

**164**  
enfants à l'école élémentaire\*

**60**  
collégiens

**43**  
étudiants



## La formation des enseignants

Le CAUE du Bas-Rhin participe à la formation des enseignants sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le cadre législatif a initié l'introduction d'une sensibilisation à l'architecture à tous les niveaux de l'enseignement, du primaire au secondaire. Pour accompagner ou conduire ces actions, le CAUE du Bas-Rhin travaille en partenariat avec les acteurs locaux compétents dans les domaines de la pédagogie et de l'architecture.

## La sensibilisation auprès du jeune public

Le cadre législatif a initié l'introduction d'une sensibilisation à l'architecture pour tous les niveaux de l'enseignement, du primaire au secondaire. Pour accompagner ou conduire ces actions, le CAUE du Bas-Rhin travaille en partenariat avec les acteurs locaux compétents dans les domaines de la pédagogie et de l'architecture.

Les architectes-conseillers du CAUE du Bas-Rhin interviennent sur demande dans toutes les structures d'enseignement et de formation : écoles, collèges, lycées, associations...

Tout au long de l'année, nos interventions peuvent prendre différentes formes (interventions ponctuelles, accompagnement d'un projet de classe, dispositifs spécifiques / Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (ACMISA) architecture / Classe d'Initiation à l'Architecture).

Initiée en 2018 dans notre département, l'opération nationale « Les Enfants du Patrimoine » est portée par le CAUE du Bas-Rhin avec le soutien de la Fédération Nationale des CAUE, du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale. Cet événement devient un dispositif phare qui prend toujours plus d'ampleur.



\*à travers l'édition 2020 des Enfants du Patrimoine (actions du CAUE et de ses partenaires)

# Les Enfants du Patrimoine

Opération menée par le CAUE du Bas-Rhin avec le soutien de la Fédération Nationale des CAUE et les CAUE d'Ile-de-France

Référente : Gaëlle Hilbert  
Architecte Urbaniste  
Chargée de mission

Cette journée permet, la veille des Journées Européennes du Patrimoine, de faire découvrir aux élèves et aux enseignants les richesses patrimoniales de leur territoire.

Organisation en 2020 de la troisième édition de l'opération des Enfants du Patrimoine sur notre territoire ; cette année particulière n'a pas permis aux partenaires et aux enseignants de se mobiliser pleinement à la rentrée 2020 et d'envisager des sorties avec les classes.

170 élèves ont néanmoins pu être accueillis chez les partenaires culturels mobilisés.

Cette opération a également montré la fidélisation de nos partenaires culturels et l'intégration de deux nouvelles structures muséales dans l'opération.



L'opération « Les Enfants du Patrimoine » propose au public scolaire accompagné de ses enseignants, des activités gratuites et adaptées : visites commentées, rallyes, jeux de piste, ateliers et expositions... Ces sorties culturelles animées par des professionnels constituent une ressource formidable pour l'éducation du jeune public : elles lui permettent d'apprendre autrement, au contact direct des œuvres et des édifices.



## Les partenaires culturels du CAUE lors de l'opération 2020

- CIP La Villa - Dehlingen
- CIP Point d'Orgue - Marmoutier
- CIP Les ateliers de la Seigneurie - Andlau
- CIP Château de Lichtenberg -
- Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre
- Le 5ème LIEU - Strasbourg Ville d'Art et d'Histoire
- La Grange aux Paysage, CINE - Lorentzen
- Maison Romane - Rosheim
- Association Les Veilleurs de Salm
- Association les amis des châteaux d'Ottrott
- Le Musée de l'Image Populaire de Pfaffenhoffen , Val-de-Moder
- Le Musée du Pays de Hanau, Bouxwiller
- DRAC Grand Est
- DAAC - Délégation Académique à l'Action Culturelle
- CARA - Commission Architecture Régionale Académique



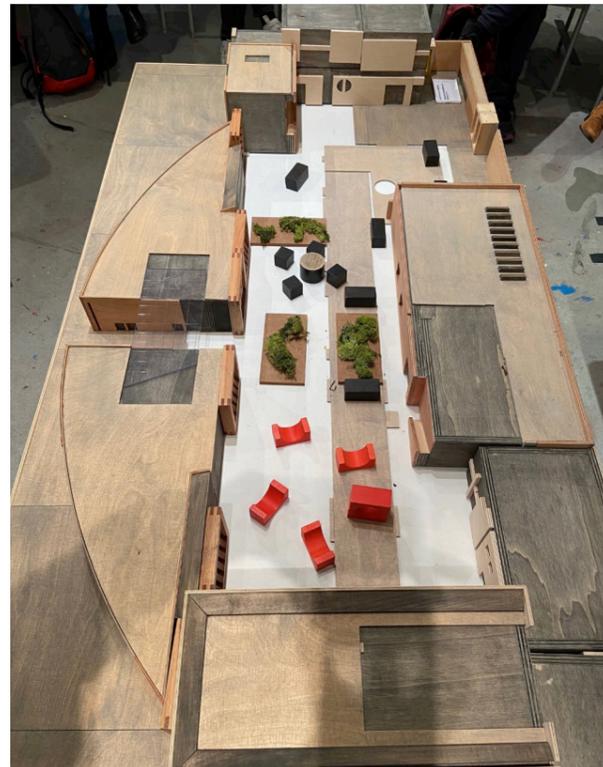
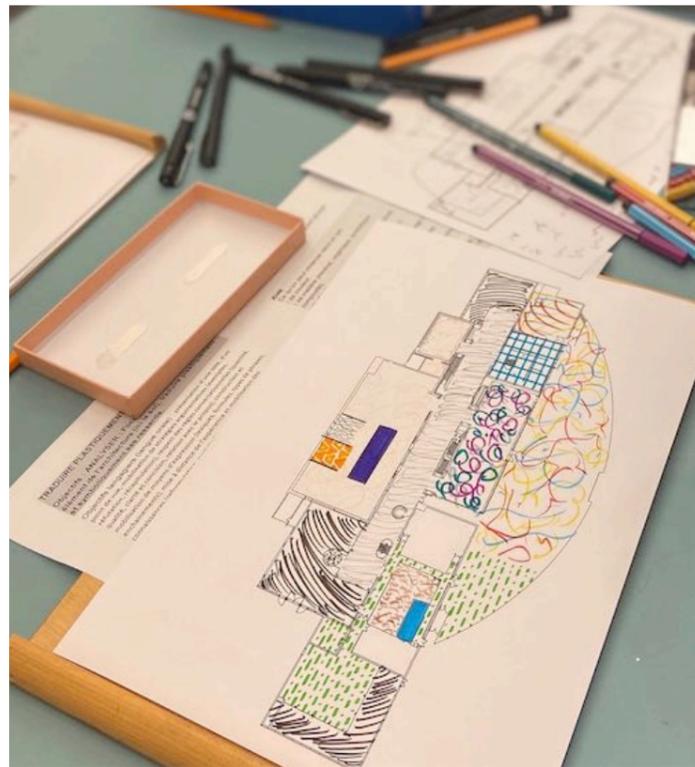
# Formation des enseignants

Stage de Formation Enseignants 1er cycle pour 2020

**Référent :** Michel Bayer  
Architecte Urbaniste  
Chargé de mission et Conseiller

En collaboration avec Anne Matthaey, Conseillère Pédagogique Départementale arts plastiques, le CAUE du Bas-Rhin s'est engagé dans la conception et l'animation d'une série de formations à l'attention des enseignants de 1er degré.

Ce stage est une sensibilisation à l'architecture, domaine qui porte en lui une dimension de transversalité applicable aux programmes scolaires actuelles.



Quatre sessions sur huit prévues ont pu être organisées avant le confinement.

L'opération a été reconduite pour l'année 2021.

Des ressources élaborées par le CAUE ont pour objectif de questionner l'approche des enseignants quant à la notion d'architecture.

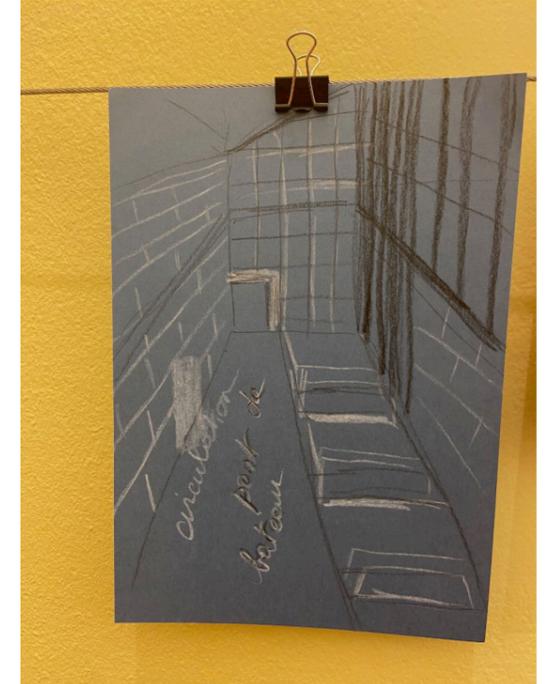
Peut-on réduire une architecture à de la géométrie ?  
« Introduction à l'architecture ».

Comprendre le rapport entre principe constructif et spatialité :  
« Comment ça tient ? ».

Faire la part entre regard subjectif et analytique dans l'observation d'une construction :  
« La maison individuelle, une comparaison éclairante ».

Faire évoluer ses pratiques d'un lieu, imaginer d'autres solutions :  
« Établissements scolaires, des architectures ailleurs ».

Voir page web CAUE 67:  
<https://www.caue67.com/sensibilisation/formation-des-enseignants-2/>



## Les partenaires du CAUE

- MAMCS,
- 5ème LIEU,
- Bibliothèque Humaniste Sélestat,
- CIP Château du Lichtenberg.

# JEu Tiss'Mut

## Un jeu de société sur le patrimoine urbain et architectural alsacien...

Trilingue Français / Alsacien / Allemand

Référents : Valérie Laforgue et Michel Bayer  
Architectes Urbanistes  
Chargés de mission

Le CAUE a réalisé en 2018 un support de travail et de réflexions sur l'évolution des centres anciens et des zones pavillonnaires, présenté sous forme d'AteliExpo intitulé : Tisser, Muter, « la Renaissance du Corps de Ferme » « la Grandeur du pavillon ».

En 2019 le CAUE a entamé une réflexion sur la création d'un jeu de société dévolu au thème du patrimoine urbain et bâti de notre région.

Le potentiel apport pédagogique a été testé par des interventions dans des classes (primaire/collège/lycée) en réalisant des exercices permettant aux jeunes, par une mise en situation, de comprendre qu'ils pouvaient acquérir des connaissances sur les possibilités d'adaptation du patrimoine local et surtout être les acteurs, influenceurs de la qualité de leur cadre de vie.

L'accueil réservé par les élèves comme leurs enseignants a conforté l'équipe référents du CAUE dans l'intention de créer ce Jeu de société.

Le mécanisme du jeu favorisera les rapports croisés entre enjeux culturels et socio-économiques d'une mutation du tissu urbain, introduisant les notions d'échanges, d'alliances, de pouvoir, les enjeux du dialogue dans la construction de notre environnement.

2020 a été l'année de la conception de prototypes, maquettes.

L'année 2021 devrait être consacrée à son développement. Destiné dans sa version initiale à l'Alsace, il pourrait être adapté à tout autre terroir.



Le jeu de société en tant que support pédagogique retrouve aujourd'hui un fort intérêt populaire, comme l'attestent la création d'évènements basés sur le jeu ou l'apparition de lieux de pratiques innovants tels que les « bars à jeux ».



L'approche proposée répond aux enjeux de la société actuelle. L'objectif est de promouvoir la concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Le jeu pourrait prioritairement être proposé aux instances locales de l'éducation nationale (réseau Canopé, rectorat...) et être diffusé en milieu scolaire et périscolaire (réseau BDBR...).

La connaissance du terrain des chargés de mission, mais aussi la richesse du réseau de professionnels qui ne cesse de s'étendre ouvrent la possibilité d'impliquer les partenaires du CAUE directement ou comme relais dans ce projet.



## Événements, expositions & publications

### Presse et médias

Cette année, le CAUE a investi dans l'achat d'espace publicitaire dans « Vivre ma maison » afin de toucher les cibles principales qui sont les élus et les habitants.

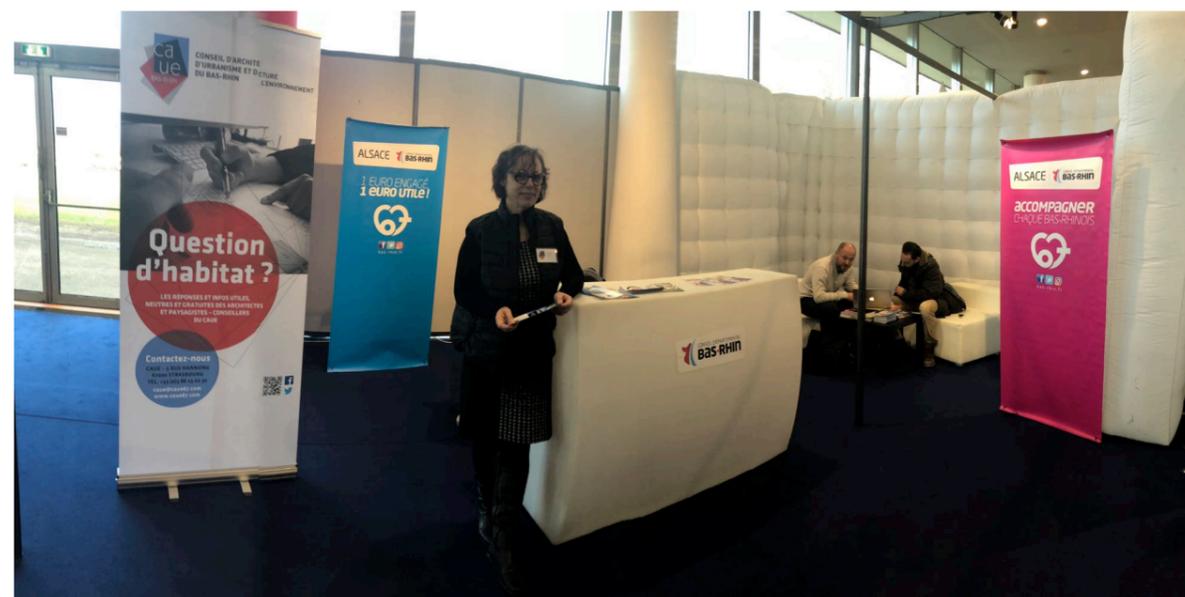
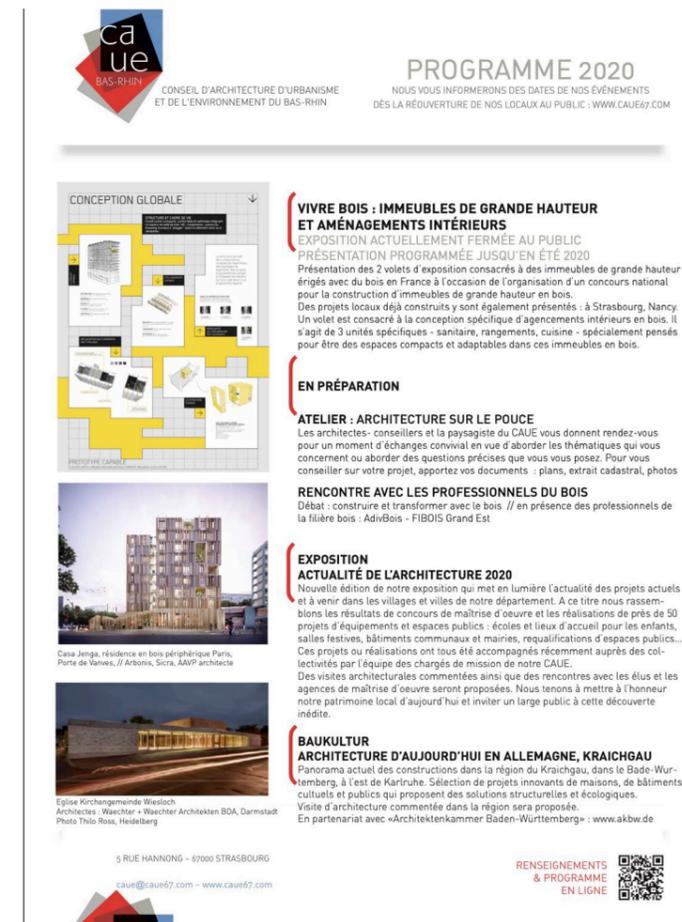
Le CAUE bénéficie d'une couverture de diffusion d'information régulière et gratuite sur différents médias locaux, nationaux : presse écrite, radio ou numérique.

Le lien avec la presse est maintenu grâce à une actualisation faite par le biais d'envois réguliers de dossiers ou communiqués de presse.

Les radios locales sont un support stable. Un reportage France Bleu Alsace a été réalisé sur l'exposition Actualité de l'Architecture, événement phare de 2020 pour le CAUE du Bas-Rhin (image ci-contre).

Les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) ont publié un article d'information sur les actualités du CAUE du Bas-Rhin en pages région ou en antennes locales. En 2020, pas moins de 30 articles et 68 mentions ont été publiés sur le CAUE hors agenda culturel quotidien.

Tout au long de l'année, l'agenda local partage les activités culturelles organisées par le CAUE en versions papier et numérique.



### Expositions

Tout au long de l'année, le CAUE accueille des expositions complétées par des tables rondes, débats sur l'architecture, l'urbanisme et environnement. Malgré les perturbations rencontrées cette année, trois expositions ont pu être proposées dont une réalisée par l'équipe du CAUE (voir pages suivantes).

### Salons

Les salons sont l'occasion pour le grand public de rencontrer un architecte-conseiller du CAUE du Bas-Rhin et de profiter d'un conseil rapide ou de prendre un rendez-vous pour un conseil plus approfondi.

### Vidéos

Entamé fin 2020, « Histoires de projets » est un projet de série vidéos. Il s'agit d'un nouveau format pour parler d'architecture autrement. Interviews successives des élus, de l'architecte, du chargé de mission du CAUE et des usagers sur un même projet communal. 1<sup>er</sup> projet filmé à Mittelschaeffolsheim. Diffusion en 2021.

## Janvier

### Exposition



Du 26 nov. 2019 au 14 fév. 2020

#### Observatoire photographique du Paysage

Accueil de l'exposition photographique dédiée aux paysages des villages et campagnes en Vosges du Nord. Conçue à la façon d'un album photographique, elle est issue d'un travail photographique mené pendant plus de 10 ans. Co-organisé entre le CAUE et le PnrVn.

### Ciné-débat



Vendredi 24 de 10h15 à 12h00

#### Observer les Paysages

A l'occasion de la tenue des «Journées du Paysage» à Strasbourg, le CAUE a proposé un Ciné-débat «Observer les Paysages» en présence du réalisateur Daniel Quesney. Projection au cinéma Stars.

## Février

### Salon de l'habitat



2 et 3 février

Participation d'une architecte-conseiller CAUE au salon de l'habitat de Monswiller organisé en partenariat avec le Conseil départemental du Bas-Rhin et l'Ordre des architectes.

## Mars

### Exposition



Du 2 mars au 30 avril

#### Vivre bois

Présentation d'une sélection d'immeubles de grande hauteur et d'aménagements intérieurs issus du concours national pour la construction d'immeubles de grande hauteur en bois en France (Interrompue).

### Atelier-rencontre



Mardi 24 de 12h00 à 17h00

#### Architecture sur le pouce.

Durant l'exposition « Vivre bois », un atelier-rencontre ouvert à tous était proposé pour partager un moment d'échanges convivial avec les architectes-conseillers en vue d'aborder les questions et thématiques liées à l'habitat (annulé).

### Rencontre

Mardi 24 à 17h30

Rencontre avec les professionnels du bois « Construire et transformer avec le bois » en présence des professionnels de la filière bois. Co-organisé entre Adivois (Association pour le développement du bois) et le CAUE (annulé).

## Septembre

### Exposition



Du 20 sept. au 30 nov.

#### Actualité de l'Architecture 2020

40 concours et projets d'architecture et de paysage. L'exposition présente le travail d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique mené par les chargés de mission du CAUE dans les villes et villages. Création CAUE

### Journée nationale



Vendredi 20

#### Les Enfants du Patrimoine

Chaque année, la veille des journées européennes du Patrimoine, les CAUE et leurs nombreux partenaires se mobilisent pour que les élèves des écoles, collèges et lycées bénéficient d'un programme d'activités culturelles adaptées et gratuites. Création CAUE IDF

## Octobre

### Inauguration



Jeudi 1<sup>er</sup> à 18h00

#### Actualité de l'Architecture 2020

L'inauguration s'est tenue au CAUE sur invitation et dans des conditions sanitaires accrues. Elus et architectes étaient venus pour découvrir les projets et réalisations remarquables proposés dans cette exposition.

### Visite

Jeudi 15 de 14h00 à 15h00

#### Visite commentée de l'exposition Actualité de l'Architecture 2020

La visite encadrée par un chargé de mission apporte des explications simples et claires sur les projets et réalisations exposés. Ces visites ont été proposées au grand public sur inscription (une visite a pu avoir lieu).

### Journées de l'architecture



Le week-end du 25 et 26

#### Maison Alsacienne du 21<sup>e</sup> siècle

À l'occasion des journées de l'architecture, les maisons alsacienne ont ouvert leurs portes. Rencontre avec des propriétaires et/ou des concepteurs lors de visites gratuites accompagnées par les CAUE 67 et 68.

# Actualité de l'Architecture 2020

## « 40 concours et projets d'architecture et de paysage »

L'événement « Actualité de l'Architecture 2020 » est une création originale du CAUE du Bas-Rhin.

L'exposition présente l'accompagnement et l'engagement du CAUE auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et dresse un panorama de la production architecturale et paysagère récente et de qualité.

Les 40 projets qui sont mis en lumière en 2020 sont le fruit du travail et de l'expérience du CAUE dans sa capacité à anticiper les usages et à répondre aux attentes de la maîtrise d'ouvrage pour assurer la pérennité et la qualité des ouvrages réalisés. Tous illustrent le volontarisme des collectivités et le dynamisme local de renouvellement et de valorisation du patrimoine bâti et paysager. Destinée au grand public, l'exposition est enrichie par des visites de sites et des visites commentées.

Les équipements et aménagements publics présentés ont été suivis entre 2017 et 2020 par le CAUE du Bas-Rhin, particulièrement investi

dans l'accompagnement des petites et moyennes collectivités. Il participe à la création et la valorisation d'une architecture de grande qualité dans des territoires ruraux qui ne disposent souvent que de peu d'ingénierie publique.

### L'exposition rassemble :

- 11 projets d'architecture sous la forme de panneaux de concours et de projets d'architectures produits dans le cadre de procédures de sélection des concepteurs. Les projets des équipes lauréates et non retenues sont réunis. L'intervention du CAUE et les grandes étapes du projet sont développées et illustrées.

- 29 réalisations remarquables sous la forme de compositions de photographies réalisées par des professionnels et illustrant la diversité des sites, des sujets et des types d'opérations.

Cette édition a pu être mise sur pied, malgré la difficulté et le ralentissement des activités liées

au confinement et ceci en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités concernées et les équipes de maîtrise d'œuvre.

L'inauguration s'est tenue dans le hall d'exposition du CAUE selon les conditions strictes destinées aux ERP (Équipement Recevant du Public) et en respectant toutes les mesures sanitaires. La rencontre-débat fut annulée.

Une visite commentée de l'exposition a été maintenue. Les visites de sites ont dû être annulées. L'exposition a été ouverte 4 semaines pendant les Journées de l'architecture dont nous sommes partenaires. Une visite virtuelle de l'exposition sera proposée en ligne en 2021.



# Centre de documentation

Le CAUE dispose d'un centre de documentation riche de plus de 5 500 ouvrages et d'une vingtaine d'abonnements à des revues spécialisées en lien avec ses domaines d'intervention. Il s'adresse à l'équipe pluridisciplinaire du CAUE mais aussi à tous les publics extérieurs (particulier, étudiant, enseignant, élu local, personnel communal, etc.). Les documents sont consultables sur place et la plupart sont disponibles à l'emprunt.

Le documentaliste est à la disposition de chacun pour aider dans la recherche documentaire. Il effectue également une veille régulière en scrutant l'actualité locale et nationale liée à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage, à l'environnement.

**Scoop.it!** Cette revue de presse est relayée numériquement à travers la plateforme

Scoop'it ([www.scoop.it/topic/caue-du-bas-rhin](http://www.scoop.it/topic/caue-du-bas-rhin)) qui compte en moyenne 165 visites par mois.

L'année 2020 - si particulière - a été l'occasion pour le CAUE d'accroître sa présence sur Internet.

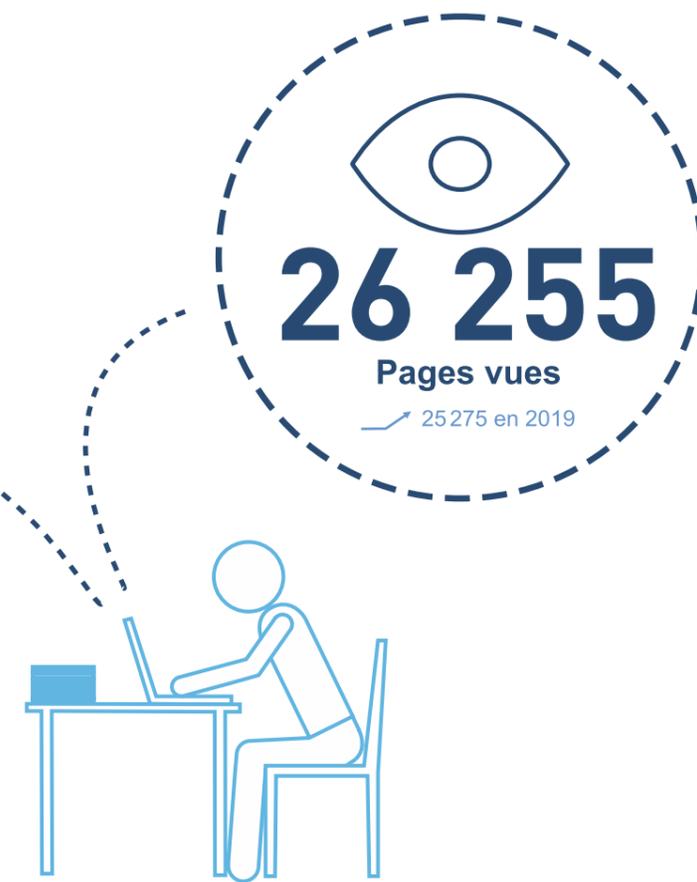
Ainsi, 29 réalisations architecturales et 2 aménagements paysagers ont été ajoutés sur l'Observatoire des CAUE (il s'agit notamment des réalisations présentées dans l'exposition

Actualité de l'Architecture 2020), portant à 79 le nombre de références visibles sur le département du Bas-Rhin ([www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr)). Ces références ont toutes fait l'objet d'un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE ; cet observatoire national permet notamment de présenter aux élus locaux des réalisations exemplaires dont ils pourront s'inspirer.

## Quelques ouvrages et revues reçus en 2020



# Site internet



## Le site caue67.com

Le nombre de pages vues a augmenté sensiblement de 4% pour atteindre 26 255. Même si le nombre d'utilisateurs a quelque peu baissé, la fréquentation du site n'en reste pas moins stable. Le nombre de sessions est de 4,58 sessions par utilisateur sur un total de 10 957 sessions, soit une augmentation de près de 5%.

Le temps passé sur les pages a augmenté aussi légèrement augmenté, ce qui signifie que les visiteurs restent plus longtemps et consultent plus de pages.

Les rubriques les plus consultées sont « Qui sommes-nous ? » et « Particuliers » avec respectivement 12 158 et 10 344 consultations. Les consultations restantes concernent essentiellement les articles d'actualité de la page d'accueil.

# Outil de gestion CAUE'PILOTE

CAUE'PILOTE est un logiciel de gestion permettant d'enregistrer, de suivre et d'analyser l'activité d'un CAUE. L'outil a été créé spécifiquement pour les CAUE et s'adapte aux particularités fonctionnelles de chaque structure.

Son déploiement au CAUE du Bas-Rhin a commencé au quatrième trimestre 2019, et se poursuit progressivement.

En effet, à mesure que les collaborateurs s'approprient leur nouvel outil, des suggestions d'amélioration émergent ; ainsi l'outil évolue et s'adapte aux besoins de l'association.

En 2020, les modules de gestion des conseils aux collectivités et des conseils aux particuliers ont été pleinement exploités.

En 2021, les modules de gestion des congés et des temps passés seront opérationnels.

L'annuaire disponible dans CAUE'PILOTE va être remanié pour pouvoir être pleinement utilisé par l'ensemble de l'équipe.

L'acquisition du module de gestion des actions de sensibilisation est envisagé.

Enfin, CAUE'PILOTE fournit les outils statistiques bien utiles pour l'édition du rapport d'activité mais surtout indispensables à l'analyse de l'activité en temps réel, à la prise de décisions et d'orientations stratégiques.



Aperçu du module Conseil aux collectivités

Commune	Demandeur	Projet	Référent	Contributeurs	Demande	Première rencontre	Avancement	conventions	Actions
Ingwiller	Mairie d'INGWILLER	Restructuration, extension et mise au normes de la mairie	WACK Fabrice		01/10/2017	22/10/2017	terminé	1	[edit] [delete] [share]
Betschdorf	Mairie de BETSCHDORF	Étude urbaine pour la valorisation du secteur central	KOCH Sébastien		01/12/2018		terminé	1	[edit] [delete] [share]
Rosenwiller	Mairie de ROSENWILLER	Extension du village	BAYER Michel		01/01/2008		terminé	1	[edit] [delete] [share]
Niederhaslach	Mairie de NIEDERHASLACH	Restructuration de l'ancien Hôtel Restaurant la Pomme d'Or	KOCH Sébastien		30/09/2014		terminé	0	[edit] [delete] [share]

Aperçu du module Conseil aux particuliers

Date demande	Rappels	Date conseil	Conseiller	Nom du bénéficiaire	Commune du projet	Adresse	Actions
17/07/2020		17/07/2020	GAUTHIER Evelyne	Mme et M.	Oberschaefolsheim		[edit] [delete] [share]
16/07/2020		16/07/2020	LAFORGUE Valérie	Mme	Bischheim		[edit] [delete] [share]
16/07/2020		16/07/2020	GAUTHIER Evelyne	Mme et M.	Berstett		[edit] [delete] [share]
15/07/2020		15/07/2020	GAUTHIER Evelyne	M.	Kintzheim		[edit] [delete] [share]

Aperçu du fiche Conseil aux particuliers

CAUE'PILOTE CAUE du Bas-Rhin SCHALLER Maxime

CONSEIL AUX PARTICULIERS - MODIFIER UNE FICHE CONSEIL

**Demande**  
 Date de la demande: 16/07/2020  
 Mode de saisine: Secréariat du CAUE  
 Origine du contact: Bouche-à-oreille  
 Historique / suivi de la demande: ASMA Recherche

**Rendez-vous**  
 Commune du projet: Berstett  
 Secteurs: Secteur CAUE67 - 4. Saverne - Kochersberg EPCI - CC du Kochersberg et de l'Ackerland  
 Conseiller: GAUTHIER Evelyne  
 Date du conseil: 16/07/2020  
 Heure: --:--  
 Type de conseil: Mail uniquement

**Bénéficiaire**  
 Civilité: Mme et M.  
 Nom du bénéficiaire / pétitionnaire: [input]  
 Adresse du projet: [input]  
 Téléphone du bénéficiaire: [input] / [input n°2]  
 Email du bénéficiaire: [input] / [input n°2]  
 Adresse du bénéficiaire: [input]

**Le projet**  
 Domaine du projet: Architecture / construction  
 Niveau / Avancement: avant le dépôt DP / PC  
 Convention - Département: Projet validé avant travaux  
 S'agit-il d'une construction d'avant 1948?: oui / non / ne sais pas  
 Type de subvention: Subvention Patrimoine avec ...  
 Type de projet: Logement individuel  
 Types de travaux: Rénovation  
 Mots clés: maison alsacienne (colombages)  
 Périimètre protégé:   
 Projet à valoriser:   
 Date d'alerte (suivi): jj/mm/aaaa  
 Documents: [input]

**Le conseil**  
 Secteur du règlement d'urbanisme: [input]  
 Objet de la sollicitation: Demande de subvention toiture maison alsacienne 1850  
 Réponse / observations / avis du CAUE: Attente devis demi toit Voir mail avec enfants

**Ressources**  
 Contributeurs: [input]  
 Partenaires extérieurs: [input]  
 Maîtrise d'oeuvre: [input]  
 Coordonnées de la maîtrise d'oeuvre: [input]  
 Productions: [input]

enregistrer retour à la liste

Aperçu du fiche Conseil aux collectivités

CAUE'PILOTE CAUE du Bas-Rhin SCHALLER Maxime

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS - MODIFIER UNE FICHE PROJET

**Description de la demande**  
 Libellé du projet: Restructuration, extension et mise au normes de la mairie  
 Maître d'ouvrage: Mairie d'INGWILLER  
 Cotisation: Année: 2019 - Montant: 100€ - Règlement: 12/08/2019  
 Commune du projet: Ingwiller  
 Date de la demande: 01/10/2017  
 Mode de saisine: email / courrier / téléphone / interne

**Suivi**  
 Date première rencontre: 22/10/2017  
 Avancement de l'étude: en cours / en attente / terminé  
 Date de fin de la mission: 04/12/2020  
 Commentaires: La commune met en stand-by le projet de mairie afin de réagir suite à l'abandon de la maison des services. \*Ingwiller Rénovation de la mairie: le coût des travaux révisé à la hausse (DNA - Saverne / Me. 15 Janvier 2020.) \*Ingwiller La mairie va faire peau neuve (DNA - Saverne / Di. 3 Novembre 2019) (cmdr clic pour ouvrir le lien)

**Ressources**  
 Conseiller référent: WACK Fabrice  
 Partenaires associés: [input]  
 Dossier archivé: 02/03/2021 Étude

**Catégorisation du projet**  
 Domaine / thématique: Architecture / construction  
 Objets de la demande: mairie  
 Nature du projet: Extension / Mise aux normes / Restructuration

**Journal de bord**  
 Liste des étapes: 09/04/2020 Suivi / 13/11/2019 Discussion APS - Architecte

**Convention et avenants**  
 Conventonnement: oui / non / à déterminer  
 Ajouter une convention ou un avenant: [input]  
 convention, réglé, Mairie d'INGWILLER, montant total: 4600 €  
 envoi: 17/10/2017 - signature: 22/10/2017

Activation	étape	état	facture	montant	règlement	commentaires
	Acompte 30%	réglé	24/11/2017	1380 €	25/12/2017	+ 100 € d'adhésion
	40%	réglé	30/10/2018	1840 €	20/11/2018	
	Soilde 30%	réglé	26/09/2019	1380 €	05/11/2019	

**Marchés publics**  
 Ajouter un marché public: [input]

enregistrer retour à la liste

# Perspectives

## Réaménagement des locaux



Le bâtiment au 5 rue Hannong est la propriété de la SCI Jacquemin frères dont la gestion est assurée par l'agence Bintz.

Le CAUE Alsace – site de Strasbourg est locataire de l'ensemble des locaux et a des baux de sous-locations avec l'ensemble des affectataires. Cette situation est connue et validée du propriétaire.

Le représentant du propriétaire Agence Bintz a confirmé le 18/11/20 que le bail ne serait pas revu dans le cadre de la fusion. Un transfert du CAUE du Bas-Rhin vers le CAUE Alsace sera effectué.

Les locaux ont fait l'objet d'un réaménagement en 1999 lors de l'installation du CAUE 67 dans ces locaux.

Les besoins, la réglementation, les usages ont évolué et nécessitent de revoir l'accueil du public et le positionnement de cet immeuble. L'intention prioritaire du projet est de rendre visible cet immeuble à l'échelle de la ville, d'augmenter la visibilité de la vitrine au RDC, d'identifier les fonctions qu'il héberge, d'animer l'espace du RDC.

L'objectif qui découle du projet est une mise aux normes de l'établissement recevant du public sur la sécurité incendie, l'accessibilité, la sûreté, l'accueil du public.

Les matériaux proposés et les aménagements tiendront compte de l'identité du CAUE.

La vitrine et les espaces communs refléteront eux l'identité de tous : ADIL, CROA, MEA, Moniteur- UAA- CAUE.

Les espaces mutualisés seront organisés par un règlement intérieur ou charte de bons usages à l'échelle des affectataires de l'immeuble. Ce travail participe également d'une exploitation optimale et raisonnée des locaux en travaillant sur les temporalités de chaque affectataire pour optimiser la consommation d'espace.

Le projet souhaite être exemplaire sur l'ensemble de ces thèmes.



### Pour mémoire :

Conseiller, former et informer/sensibiliser constituent les missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous.

À tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration de ce cadre de vie, le CAUE promeut la qualité. Il intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une approche pédagogique.

Le CAUE est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie.

Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

# Programme d'action 2021

## L'année 2021 sera composée en deux temps.

Le premier semestre sera consacré à une mise à niveau de l'ensemble des documents administratifs de l'association aussi bien sur les outils de gestion interne de l'association, que sur la partie financière et sociale. Les contrats en cours auprès des prestataires de l'association seront tous revus.

Cette période sera également consacrée à la définition d'un projet stratégique pour le CAUE Alsace.

Pour ce faire, l'ensemble des partenaires du CAUE 67 seront consultés. Une enquête de satisfaction sera conduite pour préciser les attentes du public du CAUE 67.

Ces auditions permettront d'établir un état des lieux de la situation le plus exhaustif possible,

d'identifier les forces et les évolutions à proposer pour le CAUE Alsace.

Certaines conventions seront également à renouveler telles que celles avec les deux parcs naturels régionaux, avec la CEA, avec l'EMS concernant l'habitat participatif dans le bâti ancien.

Le second semestre sera consacré à la construction du CAUE Alsace et sa consolidation.

Ce sera le début de la mise en œuvre du plan d'action qui sera proposé au préalable au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre du plan d'action nécessitera des échanges importants entre le futur Conseil d'Administration et le président pour porter collectivement un projet pour le CAUE sur le territoire Alsace.

# Les objectifs prioritaires 2021-2023

## 01 Valorisation de la production architecturale en Alsace

L'image collective de l'Alsace s'appuie sur le patrimoine connu et reconnu. Pourtant, c'est également une terre d'innovation. Aujourd'hui de nombreuses architectures publiques de qualité existent sur l'ensemble du territoire mais ne sont pas valorisées.

L'Alsace bénéficie de constructions récentes de grande qualité mais qui ne sont pas suffisamment connues de nos concitoyens. Le CAUE propose en relation avec la CEA et l'ADT de mettre en mouvement toute cette production par une identification de ce qui existe, une analyse de ce qui fait qualité, des visites sur l'application mobile Archistoire, une sensibilisation des habitants et des publics scolaires à ces architectures. Ce projet permet de créer des synergies, de proposer des voyages d'architecture à proximité des habitants mais aussi pour de nouveaux touristes.

### L'objectif est multiple :

- présenter l'Alsace comme une terre d'innovation sur la production architecturale,
- renouveler l'intérêt du patrimoine pour les futures années et mettre à jour son potentiel de réemploi,
- encourager les maîtres d'ouvrage à plus de qualité pour consolider l'attractivité du territoire,
- mettre en réseau l'économie touristique qui a souffert avec la crise sanitaire en proposant des découvertes de proximité et un nouveau tourisme. Le CAUE en tant que service public a capitalisé une mémoire de la production architecturale locale et est formé pour mettre en réseau les partenaires, sensibiliser le public, transmettre.

## 02 L'aménagement du territoire ou le territoire à ménager

**Comment ré-investir les villes, les centres anciens ?** Sur ces zones sensibles, la densité urbaine est souvent prônée mais la densité seule n'est pas une solution.

**Comment concilier la densité avec l'apport en lumière des logements, les espaces extérieurs, le stationnement, la préservation du patrimoine et la gestion des proximités ?** Les expérimentations sociales, environnementales et culturelles foisonnent dans les territoires. Cela se traduit par la prise en compte des usages, du paysage, du coût global, des écosystèmes, du patrimoine et de la culture. Le CAUE est un lieu de prospective et d'expérimentations qui passe par l'intelligence collective.

Pour changer les modes de développement, le CAUE appelle à tirer les premiers enseignements de la crise sanitaire :

- une curiosité des citoyens sur les grands enjeux et l'apparition de nouveaux désirs,
- le cadre de vie devient moteur,
- le bâti doit être pensé comme des lieux de vie avec un regard culturel et humain.

Le programme de relance est l'occasion de réfléchir à plusieurs échelles et pour de nouvelles solutions.

Le CAUE peut accompagner ces réflexions pour une relance citoyenne, territoriale et écologique.

Nous sommes un acteur de proximité depuis 40 ans, une plateforme d'échanges autour du cadre de vie et un lieu de prospective et d'expérimentation.

Ce qui fait la reconnaissance de l'accompagnement du CAUE sur l'ensemble des domaines d'intervention est cette capacité à donner une issue possible, une vision prospective, un projet vers lequel tendre.

Les objectifs gouvernementaux invitent à faire évoluer nos pratiques, notre façon d'aménager, l'économie des projets.

### Objectifs :

- expérimenter,
- promouvoir,
- innover,
- préserver les ressources,
- mettre en place une méthodologie et un phasage dans le réseau d'ingénierie territoriale pour aborder des thématiques communes et se rendre efficace collectivement.

## 03 Le conseil aux particuliers, et après ?

Les deux anciens CAUEs dispensent chaque année environ 1300 conseils auprès des habitants.

### Comment exploiter ce qui ressort de ces conseils, comment les développer davantage ?

Il ressort de plusieurs auditions auprès d'architectes conseillers que de nombreuses informations pourraient servir les élus aussi bien sur une consultation citoyenne, que sur les évolutions possibles d'un document d'urbanisme. Un document d'urbanisme est constitué dès le début comme une somme de contraintes, de règles.

Le pétitionnaire est souvent éloigné du projet d'aménagement et de développement durable qui prévaut au PLU/PLUi. Le CAUE se propose de restituer le sens de ces documents, de faire du conseil en commune auprès des services

instructeurs, pour rendre compte de l'intérêt du cadre de vie. Sorte de médiateur de l'architecture il permettrait de faire le lien entre un document administratif et un véritable projet de territoire.

### Objectifs :

- mieux faire comprendre la règle,
- promouvoir la qualité du cadre de vie,
- servir le document d'urbanisme par un retour d'expérience,
- dynamiser l'aménagement du territoire par des échanges constants entre les différents acteurs,

## 04 Le CAUE, lieu de questionnement sur les projets architecturaux

Le CAUE se propose de mettre en place un observatoire de la qualité architecturale pour émettre des observations sur certains projets et sa réception dans un contexte environnant.

Ce collège pourrait être sollicité sur demande et être composé d'élus.

### Objectifs :

- ouvrir le débat sur l'architecture
- de personnes qualifiées, de la CCI, chambres des métiers, étudiants et d'architectes étrangers consultés par visio,
- introduire des démarches de projet et de concertation différentes, exportées d'autres pays (Suisse, Espagne, Pays-Bas...)
- promouvoir un niveau d'excellence sur le territoire.

## 05 La Maison alsacienne du XXIème siècle

La maison alsacienne du XXIème siècle reste un sujet constant pour le CAUE qui est suivi dans le cadre du conseil au particuliers et aux collectivités. Aujourd'hui, il est traité de façon isolé, non reproductible, de l'ordre de l'expérimentation.

Il convient de donner au préalable un signal fort sur la préservation de cette typologie alsacienne qui va encore plus souffrir avec l'objectif gouvernemental zéro artificialisation nette.

Une identification de ce patrimoine au sein d'un corpus, la définition de critères de ce qui constitue ce patrimoine, la recherche de maîtrises d'ouvrage adaptées, la maîtrise du coût du foncier et un accompagnement sur mesure permettrait de le hiérarchiser, le préserver, le renouveler.

L'expérience du canton du Jura suisse est à observer pour identifier ce qui peut être attendu dans le cadre de la maison alsacienne du XXIème siècle.

### Objectifs :

- prise de conscience collective,
- accompagnement du réseau sur mesure en fonction,
- adaptation du niveau de préservation de ce patrimoine.

## \*Les communes sous convention en 2020

Grendelbruch Mollkirch Châtenois Muttersholtz Stotzheim Rosenwiller Niedernai Benfeld Sand  
Blaesheim Urmatt Still Saales Fouchy Mutzig Flexbourg Avolsheim Scharrachbergheim Irmstett  
Knœrsheim Willgottheim Duppigheim Breuschwickersheim Gamsheim Achenheim Illkirch  
Graffenstaden Eckbolsheim Durningen Rosheim Schœnau Hœnheim Souffelweyersheim  
Gungwiller Wilwisheim Bosselshausen Kirrwiller Mittelschaeffolsheim Olwisheim Mommenheim  
Truchtersheim Uhlwiller Dauendorf Hœrdt Bietlenheim Kurtzenhouse Weyersheim Oberhoffen-  
sur-Moder Haguenau Herrlisheim Rœschwoog Eberbach-Seltz Seebach Schirrhein Hoffen  
Marckolsheim Mackenheim Betschdorf Surbourg Breitenbach Plobsheim Eschau Strasbourg  
La Wantzenau Hochfelden Wittisheim Pfulgriesheim Ohnenheim Sélestat Matzenheim  
Bassemberg Dieffenbach-au-Val Schirmeck Maisongoutte Rountzenheim Auenheim Val-de-  
Moder.

Direction et conception  
Carole Pezzoli – CAUE du Bas-Rhin

Conception graphique  
CAUE du Bas-Rhin

Les erreurs et omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce document malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'éditeur.

© CAUE du Bas-Rhin

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.*



CAUE du Bas-Rhin  
5 rue Hannong F-67000 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 15 02 30  
[www.caue67.com](http://www.caue67.com)  
[caue@caue67.com](mailto:caue@caue67.com)

Achévé d'imprimer en juin 2021  
sous presse de Point-Carré  
67201 Eckbolsheim

